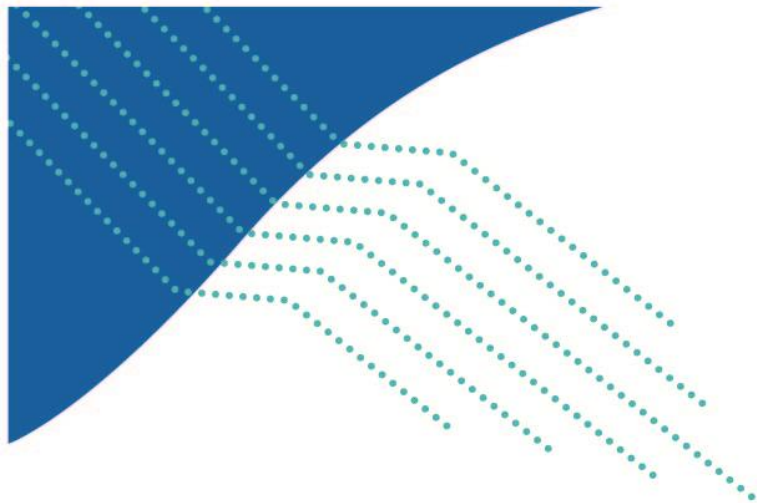




Technicienne ou technicien de scène

Rapport d'analyse de profession

Secteur 04 - Arts



Coordination et rédaction

Direction des programmes de formation collégiale
Direction générale des affaires collégiales
Secteur de la formation technique

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux
Direction des communications
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté

sur le site Web du Ministère :
www.education.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-84859-2

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Équipe de production

L'analyse de la profession Technicienne ou technicien de scène a été effectuée sous la responsabilité des personnes suivantes :

Coordonnatrice

Sylvie De Saedeleer

Chargée de projet

Direction des programmes de formation collégiale

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Spécialistes de l'enseignement

Sandra Matte

Enseignante en théâtre-production

Cégep de La Pocatière

Marie-Claude Pion

Enseignante en théâtre-production

Cégep de Saint-Hyacinthe

Spécialiste de l'élaboration de programmes d'études

Jean-François Pouliot

Consultant en formation

Soutien technique

Marie-Claude Brodeur

Consultante en formation

Remerciements

La production de ce rapport a été possible grâce à la collaboration des spécialistes de la profession présents à l'atelier d'analyse de profession.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur tient à remercier les spécialistes ainsi que les observatrices et observateurs qui ont participé à cet atelier, tenu à Montréal les 29, 30 et 31 mars 2017.

Spécialistes de la profession

Oscar Bacca Oliva
Technicien de scène
Travailleur autonome

Guillaume Bloch
Technicien de scène
Travailleur autonome

Frédéric D'Amboise
Technicien de scène
Travailleur autonome

Gabriel Dugas Dallaire
Directeur technique
Travailleur autonome

Justin Duguay
Technicien de scène
Travailleur autonome

Jérémy Forget
Technicien de scène
Travailleur autonome

Guillaume Gros-Louis Bluteau
Technicien de scène
Travailleur autonome

Pier-Luc Nadeau
Technicien de scène
Travailleur autonome

Gordon Page
Technicien de scène
Travailleur autonome

Sylvain Pelletier
Directeur technique
Les productions De jardin à cour

Noémie Percy
Technicienne de scène
Travailleuse autonome

Caitlin Pinder-Doede
Technicienne de scène
Travailleuse autonome

Patrick Ribardière
Technicien de scène
Travailleur autonome

Loïc Thériault
Technicien de scène
Travailleur autonome

Pénélope Tremblay
Technicienne de scène
Travailleuse autonome

Observatrices et observateurs

Monique Corbeil
Administratrice, arts de la scène
Compétence Culture

Catherine Ferland
Conseillère
Direction générale de la prévention-inspection et
du partenariat
Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail

Renée Gagnon
Coordonnatrice
Secrétariat à la condition socioéconomique des
artistes
Ministère de la Culture et des Communications

Roger Haughey
Directeur adjoint des études
Cégep John Abbott

Patrice Jacques
Enseignant
Cégep John Abbott

Nathalie Leduc
Coordonnatrice à la formation
Compétence Culture

Jasmine Pauzé
Conseillère
Direction du développement des compétences et de
l'intervention sectorielle
Commission des partenaires du marché du travail

Jocelyn Proulx
Enseignant
Collège Lionel-Groulx

Carole Soulières
Conseillère
Direction du développement des compétences et de
l'intervention sectorielle
Commission des partenaires du marché du travail

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur tient également à remercier Louise Boucher, directrice générale de Compétence Culture, et Monique Corbeil pour leur précieuse collaboration.

Table des matières

Glossaire	1
Introduction	3
1. Caractéristiques significatives de la profession	5
1.1 Définition de la profession	5
1.2 Appellations d'emploi.....	6
1.3 Secteurs d'activité	6
1.4 Législation et réglementation	6
1.5 Conditions de travail	7
1.6 Organisation du travail et responsabilités	7
1.7 Conditions d'entrée sur le marché du travail et perspectives de carrière	8
1.8 Changements observés dans la profession	8
2. Analyse des tâches.....	9
2.1 Tableau des tâches et des opérations	10
2.2 Description des opérations et des sous-opérations.....	14
2.3 Description des conditions et des exigences de réalisation	34
2.4 Définition des fonctions.....	46
3. Données quantitatives sur les tâches	47
3.1 Occurrence des tâches.....	47
3.2 Temps de travail.....	48
3.3 Difficulté des tâches	49
3.4 Importance des tâches	50
4. Connaissances, habiletés et comportements socioaffectifs	51
4.1 Connaissances.....	51
4.2 Habiletés cognitives.....	59
4.3 Habiletés motrices et kinesthésiques.....	59
4.4 Habiletés perceptives	59
4.5 Comportements socioaffectifs.....	60
5. Niveaux d'exercice.....	62
Annexe 1 – Risques pour la santé et la sécurité au travail.....	63

Glossaire

Analyse d'une profession

L'analyse d'une profession a pour objet de faire le portrait le plus complet possible du plein exercice d'une profession. Elle consiste principalement en une description des caractéristiques de la profession, des tâches et des opérations, accompagnée de leurs conditions et exigences de réalisation, de même qu'en une détermination des fonctions, des connaissances, des habiletés et des comportements socioaffectifs nécessaires à son exercice.

Deux formules peuvent être utilisées : la nouvelle analyse, qui vise la création de la source d'information initiale, et l'actualisation d'une analyse, qui est la révision de cette information.

Comportements socioaffectifs

Les comportements socioaffectifs sont une manière d'agir, de réagir et d'entrer en relation avec les autres. Ils traduisent des attitudes et ils sont liés à des valeurs personnelles ou professionnelles.

Conditions de réalisation de la tâche

Les conditions de réalisation sont les modalités et les circonstances qui ont un effet déterminant sur la réalisation d'une tâche. Elles font état, notamment, de l'environnement de travail, des risques pour la santé et la sécurité au travail, de l'équipement, du matériel et des ouvrages de référence utilisés dans l'accomplissement de la tâche.

Connaissances

Les connaissances sont des notions et des concepts relatifs aux sciences, aux arts ainsi qu'aux législations, aux technologies et aux techniques nécessaires dans l'exercice d'une profession.

Exigences de réalisation de la tâche

Les exigences de réalisation sont les exigences établies pour qu'une tâche soit réalisée de façon satisfaisante.

Fonction

Une fonction est un ensemble de tâches liées entre elles et se définit par les résultats du travail.

Habiletés cognitives

Les habiletés cognitives ont trait aux stratégies intellectuelles utilisées dans l'exercice d'une profession.

Habiletés motrices et kinesthésiques

Les habiletés motrices et kinesthésiques ont trait à l'exécution et au contrôle de gestes et de mouvements.

Habiletés perceptives

Les habiletés perceptives sont des capacités sensorielles grâce auxquelles une personne saisit consciemment par les sens ce qui se passe dans son environnement.

Niveaux d'exercice de la profession

Les niveaux d'exercice de la profession correspondent à des degrés de complexité dans l'exercice d'une profession.

Opérations

Les opérations sont les actions qui décrivent les étapes de réalisation d'une tâche et permettent d'établir le « comment » pour l'atteinte du résultat. Elles sont rattachées à la tâche et liées entre elles.

Plein exercice de la profession

Le plein exercice de la profession correspond au niveau où les tâches de la profession sont exercées de façon autonome et avec la maîtrise nécessaire par la plupart des personnes.

Profession

La profession correspond à tout type de travail déterminé, manuel ou non, effectué pour le compte d'un employeur ou pour son propre compte, et dont on peut tirer ses moyens d'existence.

Dans ce document, le mot « profession » possède un caractère générique et recouvre l'ensemble des acceptions habituellement utilisées : métier, profession, occupation¹.

Résultats du travail

Les résultats du travail consistent en un produit, un service ou une décision.

Sous-opérations

Les sous-opérations sont les actions qui précisent les opérations et permettent d'illustrer des détails du travail, souvent des méthodes et des techniques.

Tâches

Les tâches sont les actions qui correspondent aux principales activités de l'exercice de la profession analysée. Une tâche est structurée, autonome et observable. Elle a un début déterminé et une fin précise. Dans l'exercice d'une profession, qu'il s'agisse d'un produit, d'un service ou d'une décision, le résultat d'une tâche doit présenter une utilité particulière et significative.

¹ La notion de fonction de travail utilisée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur correspond, à peu de chose près, à la notion de métier ou de profession.

Introduction

L'analyse d'une profession a pour objet de faire le portrait le plus complet possible du plein exercice de cette profession et de donner des indications sur ses niveaux d'exercice. Elle consiste principalement en une description des caractéristiques, des tâches et des opérations de la profession, accompagnée de leurs conditions et exigences de réalisation, de même qu'en une détermination des fonctions, des connaissances, des habiletés et des comportements socioaffectifs nécessaires à son exercice.

Le présent rapport reprend chacun de ces points. Il a été validé par les spécialistes de la profession qui ont participé à l'atelier d'analyse tenu à Montréal les 29, 30 et 31 mars 2017.

Cette analyse de profession est une nouvelle analyse.

Plan d'échantillonnage

Les critères de recrutement des spécialistes ayant participé à l'analyse sont les suivants :

- la profession : technicienne ou technicien de scène, superviseure immédiate ou superviseur immédiat;
- le secteur : théâtre, cirque, danse, opéra, musique, chanson, humour, événements (activités privées, galas, manifestations sportives, etc.), cinéma et télévision;
- le statut d'emploi : travailleuse ou travailleur autonome, salariée contractuelle ou salarié contractuel et salariée permanente ou salarié permanent;
- le sexe;
- la taille de l'entreprise ou la taille des projets de production : petites entreprises ou petits projets (de 1 à 4 personnes), entreprises moyennes ou projets moyens (de 5 à 19 personnes) et grandes entreprises ou grands projets (20 personnes ou plus);
- la région d'appartenance (grands centres et régions).

Les appellations d'emploi suivantes ont été retenues :

- technicienne ou technicien de scène;
- machiniste.

Limites de l'analyse

Les appellations d'emploi ou les professions suivantes n'ont pas été retenues dans la présente analyse de profession² :

- cheffe ou chef (accessoiriste, éclairagiste, sonorisatrice ou sonorisateur, etc.);
- directrice ou directeur technique;
- directrice ou directeur de production;
- assistante metteuse en scène ou assistant metteur en scène;
- conceptrice ou concepteur de décors et d'accessoires;

² D'autres analyses de profession ont été effectuées pour décrire le travail en ce qui a trait à la conception des décors, des costumes et des accessoires, à l'assistance à la mise en scène ainsi qu'à la régie.

- conceptrice ou concepteur de costumes et d'accessoires;
- conceptrice ou concepteur d'éclairage;
- conceptrice ou concepteur sonore;
- régisseuse ou régisseur.

Liste des documents consultés

Les documents consultés pour la rédaction de ce rapport et l'alimentation des discussions sont les suivants :

- Conseil des ressources humaines du secteur culturel du Canada, Charte des compétences : technicienne, technicien de scène (machiniste) (avec niveaux de compétences), 2010.
- Conseil des ressources humaines du secteur culturel du Canada, Charte des compétences : gréeurs, gréeuses de spectacles (avec niveaux de compétences), 2010.
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Production scénique : conception, gestion et techniques de scène. Étude de besoins de formation, en collaboration avec Conseil québécois des ressources humaines en culture, 2007.

1. Caractéristiques significatives de la profession

Les spécialistes présents à l'atelier d'analyse de profession ont décrit les caractéristiques significatives de la profession.

1.1 Définition de la profession

Les techniciennes et les techniciens de scène travaillent dans les domaines de l'aménagement de scène et de site, du son, de l'éclairage, de la vidéo et du gréage.

Dans le domaine de l'aménagement de scène et de site, la personne accomplit toutes les tâches d'installation, de manipulation et de démontage des éléments. Plus particulièrement, elle :

- entretient et prépare les éléments scéniques (praticables, rideaux et habillage, décors, costumes et accessoires et machines à effets spéciaux);
- participe à la préparation du site;
- charge et décharge les camions qui transportent les éléments d'une production;
- prépare les coulisses (accès à la scène, tables d'accessoires, supports à costumes, etc.);
- effectue l'installation, le démontage et le rangement des éléments scéniques;
- effectue la manipulation des éléments scéniques (changements de décor, costumes et accessoires, etc.).

Dans le domaine du son, la personne accomplit toutes les tâches d'installation, de conduite et de démontage de l'équipement de sonorisation. Plus particulièrement, elle :

- entretient et prépare l'équipement de sonorisation;
- effectue l'installation des appareils de sonorisation (accrochage, branchement, réglage et essai);
- effectue le travail de gestion des microphones sur le plateau;
- effectue le démontage et le rangement de l'équipement à la fin des productions.

Dans le domaine de l'éclairage, la personne accomplit toutes les tâches d'installation, de conduite et de démontage de l'équipement d'éclairage. Plus particulièrement, elle :

- entretient et prépare l'équipement d'éclairage;
- effectue l'installation des appareils d'éclairage (accrochage, branchement, réglage et essai);
- effectue la conduite des projecteurs de poursuite ainsi que des appareils d'éclairage et d'effets spéciaux;
- effectue le démontage et le rangement du matériel à la fin des productions.

Dans le domaine de la vidéo, la personne accomplit toutes les tâches d'installation, de conduite et de démontage de l'équipement vidéo. Plus particulièrement, elle :

- entretient et prépare l'équipement vidéo (matériel de captation, de montage vidéo et de diffusion);
- effectue l'installation, le démontage et le rangement de l'équipement vidéo;
- effectue la conduite de l'équipement vidéo;
- effectue le démontage et le rangement du matériel à la fin des productions.

Dans le domaine du gréage, la personne accomplit les tâches d'installation, de manipulation et de démontage des systèmes d'accrochage. Plus particulièrement, elle :

- entretient et prépare l'équipement composant les systèmes d'accrochage (ponts, équipement de levage, système de porteuses, etc.);
- effectue l'installation, le démontage et le rangement de l'équipement composant les systèmes de levage;
- effectue la manipulation de l'équipement de levage et des systèmes de porteuses.

Les spécialistes présents à l'atelier d'analyse de profession ont confirmé cette définition.

1.2 Appellations d'emploi

Selon les spécialistes de la profession, les appellations d'emploi suivantes sont celles qui conviennent le mieux pour désigner la profession : technicienne ou technicien de scène et machiniste.

Les spécialistes ont précisé que, selon la taille de la production ou du projet, plusieurs techniciennes ou techniciens de scène effectuent la conduite des différents systèmes de sonorisation et d'éclairage. Dans ces situations, ils peuvent se voir attribuer le statut de cheffe ou chef d'éclairage, de son, de vidéo, etc.

1.3 Secteurs d'activité

Les techniciennes et les techniciens de scène travaillent dans un grand nombre de secteurs tels que le théâtre, les événements, la musique, la chanson, le cirque, la danse et l'humour.

Les spécialistes présents à l'atelier d'analyse de profession ont indiqué que les secteurs du cinéma et de la télévision sont accessibles aux techniciennes et aux techniciens de scène. Toutefois, ils ont précisé que le travail en cinéma et en télévision comporte plusieurs particularités liées aux exigences techniques et au fait que les productions, à l'exception des émissions télévisuelles diffusées en direct, sont enregistrées.

1.4 Législation et réglementation

Les techniciennes et les techniciens de scène doivent respecter la réglementation existante dans les domaines :

- des installations électriques;
- de l'entreposage et du transport des matières dangereuses;
- de la conduite de chariot élévateur et de nacelle.

De plus, certains effets spéciaux qui nécessitent l'utilisation de la pyrotechnie, de lasers, de flammes vives ou de feu, de dispositifs actionnés par des munitions ainsi que de différents systèmes de gréage sont assujettis à des réglementations.

1.5 Conditions de travail

Les techniciennes et les techniciens de scène peuvent être salariés, salariés contractuels ou travailleurs autonomes.

1.6 Organisation du travail et responsabilités

Collaboration

Le travail s'effectue en équipe dans la plupart des productions scéniques.

Pour certains événements privés ainsi que pour la réalisation de petits projets, les techniciennes et les techniciens de scène peuvent travailler seuls et exécuter les tâches d'installation et de conduite des différents systèmes.

Supervision

Pour les petits projets de productions scéniques, les techniciennes et les techniciens de scène peuvent travailler sans supervision immédiate. Pour les projets plus complexes, ils sont supervisés par les personnes suivantes :

- la directrice ou le directeur technique;
- la directrice ou le directeur de tournée;
- la cheffe gréreuse ou le chef gréeur;
- la cheffe ou le chef machiniste;
- la cheffe ou le chef éclairagiste;
- la cheffe sonorisatrice ou le chef sonorisateur;
- la cheffe ou le chef vidéo;
- la cheffe ou le chef accessoiriste;
- la cheffe ou le chef d'effets spéciaux.

Responsabilité

Si la responsabilité est définie comme la capacité d'une personne à prendre des décisions sans consulter sa supérieure ou son supérieur, les techniciennes et les techniciens de scène bénéficient d'une autonomie décisionnelle pour ce qui touche aux aspects techniques de la production.

Le niveau de responsabilité en ce qui concerne les aspects techniques varie en fonction de la complexité et de l'ampleur des projets à réaliser et selon l'existence ou non de différents paliers de supervision.

Les techniciennes et les techniciens de scène ne participent pas aux décisions relatives au processus de création.

1.7 Conditions d'entrée sur le marché du travail et perspectives de carrière

La polyvalence est de mise en début de carrière. La personne doit être capable de travailler avec un grand nombre de systèmes et sur plusieurs types de productions.

Par la suite, selon leurs champs d'intérêt et les débouchés qui se présentent, les techniciennes et les techniciens de scène peuvent se spécialiser dans un domaine d'activité et devenir cheffe ou chef, puis directrice ou directeur technique, directrice ou directeur de tournée ou encore directrice ou directeur de production.

La conception audio, vidéo et d'éclairage s'ouvre aussi comme perspective de carrière pour les personnes que le domaine de la création intéresse.

1.8 Changements observés dans la profession

De l'avis des spécialistes présents à l'atelier, la profession connaît de nombreux changements, dont plusieurs sont de nature technologique. Sont mentionnés à titre d'exemples :

- l'informatisation des opérations et l'utilisation accrue des réseaux informatiques filaires et sans fil;
- l'implantation de la technologie numérique;
- le développement de l'équipement vidéo, de la technologie de capture de mouvements et de la réalité augmentée;
- l'intégration accrue des systèmes à toutes les étapes de production;
- l'implantation de la technologie DEL dans le domaine de l'éclairage;
- l'automatisation accrue (ex. : plateaux mobiles et projecteurs motorisés);
- le recours plus fréquent aux effets spéciaux;
- le resserrement des exigences en matière de santé et de sécurité au travail;
- la diminution du prix de l'équipement.

Selon les spécialistes, ces changements se manifestent dans le travail des techniciennes et des techniciens de scène de nombreuses façons. Entre autres :

- la préproduction est mieux définie et les plans d'installation sont plus précis;
- l'organisation du travail est plus souple et de plus en plus basée sur l'utilisation des outils collaboratifs en ligne;
- la grosseur des équipes est moins importante, ce qui a des conséquences sur le volume d'emploi;
- un plus haut niveau de spécialisation est demandé aux techniciennes et aux techniciens.

2. Analyse des tâches

Les spécialistes de la profession ont décrit les tâches des techniciennes et des techniciens de scène et ont précisé les opérations qui les composent.

Les tâches sont les actions qui correspondent aux principales activités de l'exercice de la profession analysée. Une tâche est structurée, autonome et observable. Elle a un début déterminé et une fin précise. Dans l'exercice d'une profession, qu'il s'agisse d'un produit, d'un service ou d'une décision, le résultat d'une tâche doit présenter une utilité particulière et significative.

Les opérations sont les actions qui décrivent les étapes de réalisation d'une tâche et permettent d'établir le « comment » pour l'atteinte du résultat. Elles sont rattachées à la tâche et liées entre elles.

Cette analyse des tâches est faite sur la base du plein exercice de la profession, c'est-à-dire au niveau où les tâches de la profession sont exercées de façon autonome et avec la maîtrise nécessaire par la plupart des personnes.

2.1 Tableau des tâches et des opérations

Le tableau des tâches et des opérations qui figure dans cette section est le fruit d'un consensus de la part des spécialistes de la profession présents à l'atelier.

Les tâches sont numérotées de un à dix, dans l'axe vertical du tableau, et les opérations, également numérotées, sont placées dans l'axe horizontal.

Tâches et opérations				
1 Préparer de l'équipement de production	1.1	Effectuer l'inventaire périodique du matériel en entrepôt	1.2	Réunir l'équipement pour l'envoi et le tester
	1.3	Effectuer le préassemblage de l'équipement, s'il y a lieu	1.4	Transporter l'équipement vers : • le site • la salle de spectacle • l'entrepôt
	1.5	Effectuer le décompte de l'équipement à son retour	1.6	Effectuer l'entretien et des réparations mineures des structures et des éléments scéniques
	1.7	Effectuer l'entretien et des réparations mineures des systèmes d'éclairage et des machines à effets spéciaux	1.8	Effectuer l'entretien et des réparations mineures des systèmes de sonorisation
	1.9	Effectuer l'entretien et des réparations mineures des systèmes vidéo	1.10	Effectuer l'entretien et des réparations mineures des systèmes d'accrochage
2 Participer à la préparation du site	2.1	Interpréter le plan du site	2.2	Participer à l'installation de l'alimentation électrique primaire
	2.3	Préparer les travaux sur le site	2.4	Participer au montage du chapiteau
	2.5	Participer à l'installation de la scène ou des scènes	2.6	Participer à l'installation des structures : • échafaudages • gradins
	2.7	Participer à l'installation des tentes, des cabanes et des roulottes	2.8	Participer à l'installation des périphériques
	2.9	Participer à l'installation de l'alimentation en eau	2.10	Participer à l'installation de clôtures et de barricades
	2.11	Participer à l'installation du pavoisement sur le site	2.12	Effectuer le marquage au sol

3 Participer à l'installation de systèmes d'accrochage	3.1	Interpréter le plan de gréage	3.2	Préparer les points d'accrochage (prévus pour le plafond et la structure)	3.3	Installer l'équipement de levage	3.4	Assembler la structure de pont (ou charge)
	3.5	Installer l'alimentation électrique secondaire	3.6	Accrocher la structure de pont à l'équipement de levage	3.7	Lever et descendre la structure de pont (charge)	3.8	Lever et descendre : • le système de porteuses • les grilles motorisées • autres éléments : structure de pont, tuyaux et perches
	3.9	Effectuer le marquage au sol						
4 Installer l'éclairage	4.1	Interpréter les plans d'éclairage	4.2	Installer l'alimentation électrique secondaire	4.3	Installer l'équipement d'éclairage	4.4	Raccorder le câblage d'éclairage
	4.5	Participer à l'installation de la régie d'éclairage	4.6	Effectuer l'adressage de projecteurs : • intelligents • motorisés	4.7	Vérifier le fonctionnement de l'éclairage	4.8	Installer les filtres et les gélamines
	4.9	Lever les systèmes d'accrochage	4.10	Effectuer les réglages des appareils d'éclairage	4.11	Protéger le câblage	4.12	Effectuer le marquage au sol
5 Installer les systèmes de sonorisation	5.1	Interpréter les plans de sonorisation	5.2	Installer l'alimentation électrique secondaire	5.3	Installer l'équipement de sonorisation	5.4	Raccorder le câblage des systèmes de sonorisation
	5.5	Participer à l'installation des régies son	5.6	Installer le système de traduction simultanée	5.7	Effectuer les interconnexions	5.8	Effectuer la mise en place finale de l'équipement
	5.9	Participer à la vérification des lignes audio	5.10	Participer aux tests de son	5.11	Protéger le câblage	5.12	Effectuer le marquage au sol

6 Installer les systèmes vidéo	6.1	Interpréter le plan vidéo	6.2	Installer l'alimentation électrique secondaire	6.3	Installer et accrocher l'équipement vidéo	6.4	Raccorder le câblage vidéo
	6.5	Participer à l'installation de la régie vidéo	6.6	Participer à la vérification des appareils vidéo	6.7	Participer aux réglages de l'équipement vidéo	6.8	Protéger le câblage
	6.9	Effectuer le marquage au sol						
7 Effectuer des aménagements scéniques	7.1	Interpréter les plans	7.2	Préparer la surface de jeu	7.3	Installer ou accrocher le décor	7.4	Installer ou accrocher l'habillage
	7.5	Préparer les loges	7.6	Préparer les coulisses	7.7	Préparer les changements de décor	7.8	Effectuer la configuration de la salle
	7.9	Effectuer le marquage au sol						
8 Installer des machines à effets spéciaux	8.1	Interpréter les plans	8.2	Installer l'alimentation électrique secondaire	8.3	Sécuriser les lieux	8.4	Installer ou accrocher l'équipement d'effets spéciaux
	8.5	Charger les appareils	8.6	Participer à l'installation de la régie d'effets spéciaux	8.7	Protéger le câblage	8.8	Effectuer l'inspection finale
	8.9	Effectuer le marquage au sol						
9 Contribuer à la présentation d'une production artistique ou événementielle	9.1	Participer aux répétitions de la production	9.2	Effectuer la conduite et la manipulation de l'équipement d'éclairage	9.3	Effectuer la conduite et la manipulation de l'équipement de sonorisation	9.4	Effectuer la conduite et la manipulation de l'équipement vidéo
	9.5	Effectuer la manipulation des éléments scéniques et des accessoires	9.6	Participer à la réalisation des effets spéciaux	9.7	Participer à des changements de costumes	9.8	Dépanner des personnes

**10 Gérer sa
carrière**

10.1 Établir un
réseau de
contacts

10.2 Négocier un
contrat

10.3 Effectuer des
suivis
administratifs

10.4 Se
perfectionner

2.2 Description des opérations et des sous-opérations

Les spécialistes de la profession ont décrit les sous-opérations de certaines opérations pour fournir un complément d'information.

Les sous-opérations sont des actions qui précisent les opérations et qui illustrent les détails du travail, souvent des méthodes et des techniques.

À la fin de la description des opérations et des sous-opérations, des précisions additionnelles renseignent sur les particularités de la tâche, les contextes de travail, etc.

TÂCHE 1 : PRÉPARER DE L'ÉQUIPEMENT DE PRODUCTION

Opérations	Sous-opérations
1.1 Effectuer l'inventaire périodique du matériel en entrepôt.	• Effectuer l'inventaire. • Entrer les données : ○ dans un document, ○ sur support informatique.
1.2 Réunir l'équipement pour l'envoi et le tester.	• Prendre connaissance de la liste de sortie. • Préparer l'équipement pour le transport. • Étiqueter l'équipement. • Tester l'équipement. • Regrouper l'équipement.
1.3 Effectuer le préassemblage de l'équipement, s'il y a lieu.	• Préparer des fils et des connecteurs. • Préassembler des projecteurs. • Préassembler des sections de pont. • Effectuer le préadressage de projecteurs. • Effectuer le préadressage d'écrans DEL. • Préconfigurer le matériel. • Étiqueter l'équipement.
1.4 Transporter l'équipement vers : • le site; • la salle de spectacle; • l'entrepôt.	• Charger l'équipement. • Conduire le camion. • Décharger l'équipement. • Effectuer des courses de dernière minute.
1.5 Effectuer le décompte de l'équipement à son retour.	• Recevoir l'équipement. • Effectuer le décompte de l'équipement. • Inspecter l'équipement. • Effectuer le tri et le rangement de l'équipement. • Repérer l'équipement défectueux.

Opérations	Sous-opérations
1.6 Effectuer l'entretien et des réparations mineures des structures et des éléments scéniques.	• Vérifier et remplacer des boulons d'attache. • Refaire la peinture des praticables. • Nettoyer et réparer des rideaux. • Entretenir et réparer des décors : ○ effectuer des retouches de peinture; ○ effectuer des travaux mineurs de menuiserie; ○ appliquer un produit ignifuge, etc.
1.7 Effectuer l'entretien et des réparations mineures des systèmes d'éclairage et des machines à effets spéciaux.	• Nettoyer l'équipement. • Remplacer des composants défectueux. • Réparer les surfaces ou retoucher l'apparence des projecteurs. • Réparer ou souder du câblage. • Souder des connecteurs. • Effectuer des mises à jour de logiciels. • Aider le technicien ou la technicienne en électronique lors des réparations.
1.8 Effectuer l'entretien et des réparations mineures des systèmes de sonorisation.	• Nettoyer l'équipement. • Réparer les surfaces ou retoucher l'apparence de l'équipement de sonorisation. • Réparer ou souder du câblage. • Effectuer des mises à jour de logiciels.
1.9 Effectuer l'entretien et des réparations mineures des systèmes vidéo.	• Nettoyer l'équipement. • Remplacer des composants défectueux. • Remplacer des lampes. • Réparer les surfaces ou retoucher l'apparence de l'équipement vidéo. • Réparer ou souder du câblage. • Effectuer des mises à jour de logiciels.
1.10 Effectuer l'entretien et des réparations mineures des systèmes d'accrochage.	• Inspecter le système de gréage. • Retirer des composants défectueux et périmés. • Lubrifier des chaînes de moteur. • Réparer les surfaces ou retoucher l'apparence du système d'accrochage. • Effectuer des réparations mineures du système d'accrochage (ex. : alignement d'une chaîne dans un palan). • Réparer ou souder du câblage. • Souder des connecteurs. • S'assurer de la certification du système d'accrochage.

Précision additionnelle :

- À l'exception du transport de l'équipement, l'essentiel de cette tâche s'effectue en entrepôt.

TÂCHE 2 : PARTICIPER À LA PRÉPARATION DU SITE

Opérations	Sous-opérations
2.1 Interpréter le plan du site.	- Repérer les emplacements des structures à installer. - Repérer les accès au site.
2.2 Participer à l'installation de l'alimentation électrique primaire.	- Aider le personnel des métiers de l'électricité à positionner des génératrices et des transformateurs. - Aider le personnel des métiers de l'électricité à installer les conducteurs électriques. - Installer les passe-fils. - Sécuriser les connexions. - Aider le personnel des métiers de l'électricité à effectuer la mise à la terre. - Aider le personnel des métiers de l'électricité à effectuer le raccordement électrique des roulottes et des restaurants.
2.3 Préparer les travaux sur le site.	- Établir le périmètre de sécurité. - Installer un éclairage d'appoint.
2.4 Participer au montage du chapiteau.	- Dérouler et mettre en place les toiles du chapiteau. - Mettre en place les supports et les poteaux. - Sécuriser l'endroit : - signaux de sortie, - haubans. - Installer les planchers, s'il y a lieu.
2.5 Participer à l'installation de la scène ou des scènes.	- Établir le niveau de la scène ou des scènes. - Assembler les composants. - Installer : - le toit, - les murs, - les coulisses, - les ailes, - les annexes, - les débarcadères. - Sécuriser l'endroit.
2.6 Participer à l'installation des structures : - échafaudages; - gradins.	- Établir le niveau des structures. - Assembler les composants. - Sécuriser l'endroit.
2.7 Participer à l'installation des tentes, des cabanes et des roulottes.	- Assembler les composants des tentes, des cabanes et des roulottes. - Sécuriser l'endroit.
2.8 Participer à l'installation des périphériques.	- Mettre en place les praticables. - Installer : - les arches de pont pour le passage du câblage,

Opérations	Sous-opérations
	○ les arches de pont pour les écrans vidéo, ○ les tours pour les haut-parleurs, ○ les tours pour le système d'éclairage, ○ les rampes d'accès, ○ les structures gonflables.
2.9 Participer à l'installation de l'alimentation en eau.	● Aider le personnel responsable à effectuer le raccordement de l'alimentation en eau dans : ○ les roulottes, ○ les bars, ○ les restaurants, ○ les installations sanitaires et autres endroits.
2.10 Participer à l'installation de clôtures et de barricades.	● Aider le personnel municipal à installer les clôtures à la frontière du site. ● Installer des clôtures et des barricades à l'intérieur du site.
2.11 Participer à l'installation du pavoisement sur le site.	● Effectuer l'habillage des clôtures. ● Installer sur des clôtures, des échafaudages, la scène, des conteneurs ou à d'autres endroits : ○ des publicités, ○ des plans du site, ○ des panneaux d'information sur la programmation, ○ des bannières.
2.12 Effectuer le marquage au sol.	● Déterminer les besoins en marques au sol pour tous les équipements. ● Coller le ruban adhésif au sol. ● Informer les personnes concernées de la signification des marques.

Précisions additionnelles :

- Cette tâche n'est pas effectuée dans les salles de spectacle permanentes.
- L'ordre des opérations d'installation varie selon la géographie des lieux, les caractéristiques des scènes, les exigences de la présentation, etc.

TÂCHE 3 : PARTICIPER À L'INSTALLATION DE SYSTÈMES D'ACCROCHAGE

Opérations	Sous-opérations
3.1 Interpréter le plan de gréage.	• Prendre connaissance du plan de gréage. • Marquer le plancher.
3.2 Préparer les points d'accrochage (prévus pour le plafond et la structure).	• Assembler l'élingage : ○ points fixes, ○ bretelles. • Disposer le matériel selon les marques au sol.
3.3 Installer l'équipement de levage.	• Lever les points d'accrochage prévus pour le plafond. • Installer les points d'accrochage au plafond. • Installer l'équipement de levage sur les points d'accrochage au plafond.
3.4 Assembler la structure de pont (ou charge).	• Prendre connaissance du plan de structure de pont (charge). • Disposer les composants. • Assembler les composants de la structure de pont (charge).
3.5 Installer l'alimentation électrique secondaire.	• Participer à l'installation de la distribution électrique générale. • Installer la distribution électrique des moteurs. • Installer le câblage des moteurs de l'équipement de levage, notamment : ○ TL3 ou TL4, 20A et 30A, ○ câbles Veeam, ○ connecteur Tajimi, etc.
3.6 Accrocher la structure de pont à l'équipement de levage.	• Installer les points d'accrochage de la structure sur la charge. • Faire la mise au point de l'équipement de levage. • Accrocher la charge sur l'équipement de levage.
3.7 Lever et descendre la structure de pont (charge).	• Inspecter la structure de pont (charge) et le gréage. • Brancher l'équipement de levage. • Lever la structure (charge). • Mesurer la hauteur. • Procéder à l'installation des élingues de sécurité et des haubans, le cas échéant.
3.8 Lever et descendre : • le système de porteuses; • les grilles motorisées; • autres éléments : structure de pont, tuyaux et perches.	• Descendre le système de porteuses. • Ajuster les contrepoids en fonction des charges (système de porteuses). • Inspecter l'équipement accroché (grilles motorisées et autres éléments). • Lever le système de porteuses. • Inspecter le système.

Opérations	Sous-opérations
3.9 Effectuer le marquage au sol.	• Déterminer les besoins en marques au sol. • Coller le ruban adhésif au sol. • Informer les personnes concernées de la signification des marques.

Précisions additionnelles :

- L'assemblage d'une structure de pont se fait habituellement au sol.
- La structure de pont est en aluminium ou en acier et sa forme peut être carrée, triangulaire, en double perche, etc.
- La plupart des techniciennes et des techniciens de scène effectuent l'inspection des systèmes d'accrochage, mais, dans certains milieux, cette responsabilité relève de la cheffe gréreuse ou du chef gréeur.

TÂCHE 4 : INSTALLER L'ÉCLAIRAGE

Opérations	Sous-opérations
4.1 Interpréter les plans d'éclairage.	- Interpréter les plans d'accrochage de l'équipement d'éclairage (plantation, élévation, coupe). - Interpréter les plans de la distribution électrique. - Interpréter les plans de branchement et d'assignation.
4.2 Installer l'alimentation électrique secondaire.	- Raccorder les gradateurs et les distributions électriques au panneau électrique secondaire. - Effectuer l'adressage des gradateurs. - Installer les câbles.
4.3 Installer l'équipement d'éclairage.	- Accrocher l'éclairage sur le système d'accrochage. - Effectuer la mise en place de l'éclairage au sol. - Accrocher l'éclairage sur les portants latéraux d'éclairage. - Installer les machines à brouillard (fog machine).
4.4 Raccorder le câblage d'éclairage.	- Raccorder les appareils aux gradateurs électriques. - Effectuer les raccordements électriques : - connecteurs électriques, - rallonges électriques, - autres connecteurs d'alimentation. - Effectuer les raccordements de signaux (protocole DMX, ACN [sACN], RDM) à l'aide de câbles (XLR à 3, 4, 5 et 7 broches, Ethernet). - Étiqueter le câblage.
4.5 Participer à l'installation de la régie d'éclairage.	- Installer la console et les écrans. - Raccorder les appareils d'éclairage au réseau. - Préparer les bâches à installer en cas de précipitations.
4.6 Effectuer l'adressage de projecteurs : - intelligents; - motorisés.	- Régler le mode de fonctionnement des projecteurs. - Modifier l'adresse.
4.7 Vérifier le fonctionnement de l'éclairage.	- Allumer les lampes. - Vérifier le bon fonctionnement des paramètres de contrôle de chaque appareil d'éclairage : - gradation, - mouvements horizontaux et verticaux, - couleur,

Opérations	Sous-opérations
	○ motif du décalque (<i>gobo</i>). • Apporter les corrections, s'il y a lieu. • Aviser la personne responsable en cas de problème.
4.8 Installer les filtres et les gélamines.	• Consulter la liste des filtres et des gélamines. • Préparer les filtres et les gélamines. • Mettre les gélamines et les filtres sur les appareils d'éclairage.
4.9 Lever les systèmes d'accrochage.	• Effectuer une inspection visuelle. • Sécuriser les lampes. • Lever les systèmes d'accrochage. • Ajuster la hauteur.
4.10 Effectuer les réglages des appareils d'éclairage.	• Positionner les appareils. • Faire la mise au point des appareils.
4.11 Protéger le câblage.	• Mettre en place sur le câblage : ○ des tapis, ○ du ruban, ○ des passe-fils.
4.12 Effectuer le marquage au sol.	• Déterminer les besoins en marques au sol. • Coller le ruban adhésif au sol. • Informer les personnes concernées de la signification des marques.

Précision additionnelle :

- Dans certaines situations, la préparation des filtres et des gélamines peut être effectuée avant leur installation.

TÂCHE 5 : INSTALLER LES SYSTÈMES DE SONORISATION

Opérations	Sous-opérations
5.1 Interpréter les plans de sonorisation.	• Interpréter le plan du système de diffusion : ○ angles, ○ points d'accrochage, ○ branchement du signal. • Interpréter le plan de branchement des musiciennes et des musiciens : ○ branchement et assignation, ○ alimentation électrique, ○ appareils. • Interpréter la plantation : ○ des musiciennes et des musiciens, ○ des microphones, ○ des moniteurs, ○ des prises XLR, ○ du lieu de passage du câblage, s'il y a lieu.
5.2 Installer l'alimentation électrique secondaire.	• Effectuer la mise en place de la distribution électrique secondaire. • Installer la distribution électrique des systèmes de sonorisation. • Installer les câbles.
5.3 Installer l'équipement de sonorisation.	• Effectuer la mise en place des coffres. • Effectuer la mise en place des amplificateurs. • Effectuer la mise en place ou l'accrochage du système de sonorisation principal. • Effectuer la mise en place ou l'accrochage des haut-parleurs. • Effectuer la mise en place provisoire des microphones.
5.4 Raccorder le câblage des systèmes de sonorisation.	• Effectuer les raccordements des haut-parleurs. • Effectuer les raccordements électriques : ○ connecteurs électriques, ○ raccords à cames, ○ connecteurs à verrouillage, ○ autres connecteurs d'alimentation. • Effectuer les raccordements de signaux : ○ XLR, ○ multipaires, ○ Ethernet, ○ en fibre optique, etc. • Étiqueter le câblage.
5.5 Participer à l'installation des régies son.	• Installer les consoles et les appareils à effets. • Installer les processeurs.

Opérations	Sous-opérations
	• Installer le système de retour de son personnel (IEM). • Effectuer le raccordement du système de communication. • Préparer les bâches à installer en cas de précipitations.
5.6 Installer le système de traduction simultanée.	• Effectuer le montage de la cabine. • Effectuer le raccordement du microphone et du système de retour de son. • Effectuer le raccordement du système de radiodiffusion : ○ infrarouge, ○ par radiofréquence, ○ filaire.
5.7 Effectuer les interconnexions.	• Aider les artistes à mettre en place les instruments de musique. • Assigner les fréquences sans fil.
5.8 Effectuer la mise en place finale de l'équipement.	• Effectuer la mise en place finale des microphones. • Effectuer la mise en place finale des haut-parleurs des musiciennes et des musiciens.
5.9 Participer à la vérification des lignes audio.	• Vérifier les entrées et les sorties des lignes audio. • Remplacer du câblage, des microphones et des haut-parleurs défectueux.
5.10 Participer aux tests de son.	• Vérifier les entrées et les sorties des lignes audio. • Remplacer du câblage, des microphones et des haut-parleurs défectueux.
5.11 Protéger le câblage.	• Mettre en place sur le câblage : ○ des tapis, ○ du ruban, ○ des passe-fils.
5.12 Effectuer le marquage au sol.	• Marquer le plancher en vue des changements de position des : ○ microphones, ○ haut-parleurs, ○ instruments de musique, ○ praticables, etc.

TÂCHE 6 : INSTALLER LES SYSTÈMES VIDÉO

Opérations	Sous-opérations
6.1 Interpréter le plan vidéo.	• Interpréter le plan vidéo. • Interpréter le plan de branchement.
6.2 Installer l'alimentation électrique secondaire.	• Participer à l'installation de la distribution électrique. • Installer les câbles.
6.3 Installer et accrocher l'équipement vidéo.	• Assembler et accrocher l'écran vidéo, DEL ou télévisuel. • Effectuer la mise en place ou l'accrochage des projecteurs vidéo. • Effectuer la mise en place des caméras et des trépieds mobiles (dolly).
6.4 Raccorder le câblage vidéo.	• Effectuer les raccordements électriques : ○ connecteurs TL3, TL4, TL5 et IC4, ○ autres connecteurs d'alimentation. • Effectuer les raccordements de signaux : ○ coaxiaux, ○ HDMI, ○ par interfaces SDI et DVI, ○ en fibre optique, ○ Ethernet, etc. • Brancher et installer le convertisseur. • Étiqueter le câblage.
6.5 Participer à l'installation de la régie vidéo.	• Participer à l'installation : ○ de l'aiguilleur vidéo, ○ des haut-parleurs, ○ du système de contrôle des caméras et des caméras robots, ○ des téléprompteurs, ○ du système de diffusion vidéo, ○ du système de traitement d'image, ○ de la régie mobile. • Préparer les bâches à installer en cas de précipitations.
6.6 Participer à la vérification des appareils vidéo.	• Vérifier le fonctionnement des projecteurs et des écrans. • Vérifier le réglage de la caméra. • Vérifier la communication. • Apporter les corrections.
6.7 Participer aux réglages de l'équipement vidéo.	• Effectuer la mise au point des projecteurs vidéo. • Effectuer la mise au point et le réglage des caméras.
6.8 Protéger le câblage.	• Mettre en place sur le câblage : ○ des tapis, ○ du ruban, ○ des passe-fils.

Opérations	Sous-opérations
6.9 Effectuer le marquage au sol.	• Déterminer les besoins en marques au sol. • Coller le ruban adhésif au sol. • Informer les personnes concernées de la signification des marques.

TÂCHE 7 : EFFECTUER DES AMÉNAGEMENTS SCÉNIQUES

Opérations	Sous-opérations
7.1 Interpréter les plans.	• Interpréter la plantation. • Interpréter le plan d'assemblage des décors. • Interpréter le plan de changement des décors. • Interpréter le plan d'aménagement de la salle.
7.2 Préparer la surface de jeu.	• Installer les praticables. • Installer les revêtements : ○ tapis, ○ sable, ○ revêtement spécial ou autre. • Installer ou préparer des trappes ou d'autres dispositifs scénographiques.
7.3 Installer ou accrocher le décor.	• Effectuer le marquage au sol. • Assembler le décor. • Effectuer la mise en place ou l'accrochage du décor. • Sécuriser le décor. • Effectuer des retouches sur le décor. • Tester le décor : ○ fonctionnement des portes et des fenêtres, ○ obstacles aux déplacements, etc.
7.4 Installer ou accrocher l'habillage.	• Accrocher les pendrillons, les frises et les rideaux de fond. • Installer des caches en velours noir et le manteau d'arlequin. • Installer le rideau maison. • Installer des systèmes de patience. • Installer les rideaux autoportants.
7.5 Préparer les loges.	• Aménager les loges selon les besoins de la production.
7.6 Préparer les coulisses.	• Installer les tapis passe-fils. • Effectuer le marquage au sol. • Installer les lumières bleues. • Installer les loges pour les changements rapides. • Installer les tables d'accessoires. • Effectuer la mise en place des accessoires.
7.7 Préparer les changements de décor.	• Effectuer, en coulisses, la mise en place des éléments de décor.

Opérations	Sous-opérations
7.8 Effectuer la configuration de la salle.	• Selon la jauge de la salle et les exigences de la présentation, installer : ○ les praticables, ○ les chaises, ○ les gradins, ○ les rideaux, ○ la fosse d'orchestre. • Installer les éléments de sécurité : ○ garde-fou, ○ ruban lumineux, etc.
7.9 Effectuer le marquage au sol.	• Déterminer les besoins en marques au sol. • Coller le ruban adhésif au sol. • Informer les personnes concernées de la signification des marques.

Précisions additionnelles :

- L'ordre des opérations d'installation varie selon le type de production.
- L'habillage réalisé avec des rideaux varie selon le type de scène.

TÂCHE 8 : INSTALLER DES MACHINES À EFFETS SPÉCIAUX

Opérations	Sous-opérations
8.1 Interpréter les plans.	• Interpréter le plan de décor. • Interpréter le plan d'éclairage. • Interpréter le plan de tir, s'il y a lieu.
8.2 Installer l'alimentation électrique secondaire.	• Participer à l'installation de la distribution électrique. • Installer les câbles.
8.3 Sécuriser les lieux.	• Délimiter un périmètre de sécurité. • Installer les dispositifs de sécurité. • Installer la signalisation. • Installer les dispositifs d'urgence : ○ extincteur,, ○ éclairage de secours, etc.
8.4 Installer ou accrocher l'équipement d'effets spéciaux.	• Effectuer la mise en place ou l'accrochage de l'équipement d'effets spéciaux : ○ mortier, ○ machine à brouillard ou à fumée, ○ machine à neige, ○ machine à confettis, ○ machine à bulles, ○ dispositif à flammes, ○ eau, ○ lasers, etc. ○ Installer les dispositifs de déclenchement.
8.5 Charger les appareils.	• En fonction des types d'effets spéciaux, procéder au chargement : ○ du dioxyde de carbone, ○ du liquide pour la fumée, ○ du liquide pour la neige, ○ du liquide pour les bulles, ○ des confettis, etc.
8.6 Participer à l'installation de la régie d'effets spéciaux.	• Participer à l'installation des systèmes d'effets spéciaux. • Effectuer les raccordements électriques. • Effectuer les raccordements de signaux.
8.7 Protéger le câblage.	• Mettre en place sur le câblage : ○ des tapis, ○ du ruban, ○ des passe-fils.
8.8 Effectuer l'inspection finale.	
8.9 Effectuer le marquage au sol.	• Déterminer les besoins en marques au sol. • Coller le ruban adhésif au sol. • Informer les personnes concernées de la signification des marques.

Précisions additionnelles :

- La manipulation associée aux effets spéciaux comme la pyrotechnie, les lasers, les flammes vives ou le feu ainsi que l'utilisation des dispositifs de déclenchement actionnés par des munitions sont assujetties à des réglementations.
- Pour des raisons de sécurité, le chargement des appareils se fait avant l'installation de la régie.

TÂCHE 9 : CONTRIBUER À LA PRÉSENTATION D'UNE PRODUCTION ARTISTIQUE OU ÉVÉNEMENTIELLE

Opérations	Sous-opérations
9.1 Participer aux répétitions de la production.	• Répéter les manipulations à effectuer pour l'exécution des effets. • Suggérer des améliorations dans l'exécution de l'éclairage : ○ projecteurs, ○ gélaines, ○ ampoules, ○ emplacement du projecteur de poursuite, etc. • Suggérer des améliorations en ce qui a trait au son : ○ accroissement de la qualité sonore, ○ déplacement des microphones, ○ emplacement des haut-parleurs, etc. • Suggérer des améliorations dans l'exécution des effets vidéo : ○ position des effets, ○ déplacement du câble, etc. • Suggérer des améliorations en ce qui a trait aux éléments scéniques : ○ déplacement des décors, ○ positionnement des accessoires, etc.
9.2 Effectuer la conduite et la manipulation de l'équipement d'éclairage.	• Conduire un projecteur de poursuite. • Déplacer un projecteur de théâtre sur scène. • Actionner une console.
9.3 Effectuer la conduite et la manipulation de l'équipement de sonorisation.	• Déplacer des microphones et des haut-parleurs. • Tenir la perche. • Gérer la circulation des microphones sans fil. • Effectuer le déplacement des instruments de musique. • Actionner une console.

Opérations	Sous-opérations
9.4 Effectuer la conduite et la manipulation de l'équipement vidéo.	• Effectuer des prises de vue. • Conduire une caméra motorisée ou une unité de contrôle de caméra. • Utiliser un : ○ aiguilleur vidéo, ○ lecteur, ○ commutateur, etc. • Aider une ou un caméraman pendant ses déplacements (cable puller).
9.5 Effectuer la manipulation des éléments scéniques et des accessoires.	• Effectuer les changements de décor et d'accessoires. • Actionner des mécanismes scéniques : ○ plateau tournant, ○ trappe, etc. ○ Manipuler des perches.
9.6 Participer à la réalisation des effets spéciaux.	• En fonction des consignes et du type d'effets spéciaux : ○ faire fonctionner les machines à fumée, à brouillard, à bulles, à neige ou à confettis, ○ assurer une surveillance pendant la pyrotechnie, le déclenchement des bombes ou l'allumage des flammes, ○ distribuer des dispositifs spéciaux au public. ○ Aider le personnel spécialisé.
9.7 Participer à des changements de costumes.	• Aider les artistes pendant les changements de costumes. • Effectuer l'entretien et la réparation des costumes. • Placer des microphones et des dispositifs d'éclairage à l'intérieur des costumes. • Aider les artistes dans leurs déplacements.
9.8 Dépanner des personnes.	• Effectuer des courses de dernière minute. • Remplacer une personne. • Effectuer des réparations ou des modifications d'urgence.

Précision additionnelle :

- Le niveau de responsabilité et d'autonomie des techniciennes et des techniciens de scène dans l'exécution de cette tâche varie en fonction de la taille des productions. Pour les petites productions, ils peuvent conduire plusieurs systèmes de façon autonome. Pour les productions de plus grande envergure, ils travaillent en équipe et sous la supervision de cheffes ou de chefs.

TÂCHE 10 : GÉRER SA CARRIÈRE

Opérations	Sous-opérations
10.1 Établir un réseau de contacts.	• Repérer les entreprises : ○ à l'échelle locale, ○ à l'échelle internationale. • Prendre contact avec des entreprises et présenter : ○ ses champs d'intérêt, ○ son curriculum vitæ. • Donner son nom à des directrices ou à des directeurs, à des chargées ou à des chargés de projet, etc. • Appeler des personnes clés. • Être visible sur les réseaux sociaux : ○ publier des photos, ○ entretenir son image.
10.2 Négocier un contrat.	• S'informer auprès de l'entreprise sur : ○ les tâches à exécuter, ○ l'équipement fourni ou l'équipement à fournir, ○ la période et l'horaire de travail, ○ les frais de subsistance, ○ l'hébergement, ○ les permis de travail nécessaires, ○ les visas pour le travail à l'étranger, etc. • S'informer auprès de collègues sur : ○ la réputation de l'entreprise, ○ la rémunération proposée par rapport à celle des autres entreprises.
10.3 Effectuer des suivis administratifs.	• Produire des factures. • Effectuer des suivis auprès de la clientèle. • Mettre de côté des sommes d'argent en vue du remboursement des taxes et du paiement des acomptes provisionnels. • Produire des déclarations. • Effectuer des remboursements de taxes. • Effectuer le paiement des acomptes provisionnels. • Payer les cotisations aux associations et aux syndicats. • Conserver les pièces justificatives. • Établir un budget. • Souscrire des assurances. • S'informer sur ses droits et sur les recours possibles.

Opérations	Sous-opérations
10.4 Se perfectionner.	• S'intéresser à son domaine. • S'abonner à des publications. • Se documenter. • Suivre des formations : ○ en ligne, ○ auprès de personnes. • Fréquenter des salons spécialisés. • S'exercer sur des appareils et des systèmes. • Apprendre des langues.

Précision additionnelle :

- Les opérations 10.2 et 10.3 s'appliquent aux personnes qui sont travailleuses autonomes ou salariées contractuelles.

2.3 Description des conditions et des exigences de réalisation

Les conditions de réalisation sont les modalités et les circonstances qui ont un effet déterminant sur l'exécution d'une tâche. Elles portent notamment sur l'environnement de travail, sur les risques pour la santé et la sécurité au travail de même que sur l'équipement, le matériel et les ouvrages de référence utilisés dans l'accomplissement de la tâche.

Les exigences de réalisation sont établies pour qu'une tâche soit exécutée de façon satisfaisante. Souvent, ces exigences portent sur l'autonomie, sur la durée, la somme et la qualité du travail effectué, sur les attitudes et les comportements appropriés ainsi que sur la santé et la sécurité au travail.

TÂCHE 1 : PRÉPARER DE L'ÉQUIPEMENT DE PRODUCTION

Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
• Sous la supervision : ○ de la directrice ou du directeur technique, ○ de la directrice ou du directeur des opérations, ○ de la directrice ou du directeur de tournée, ○ de la superviseuse ou du superviseur des services à l'entrepôt, ○ de la cheffe ou du chef machiniste, ○ de la cheffe sonorisatrice ou du chef sonorisateur, ○ de la cheffe ou du chef éclairagiste, ○ de la cheffe ou du chef vidéo, ○ de la cheffe gréreuse ou du chef gréeur. • À l'aide de documents tels que les suivants : ○ Nomenclature des stocks, ○ liste de sortie, ○ devis de salle, ○ fiche technique et manuel d'utilisation, ○ plan d'éclairage, ○ plan de scène (plantation), ○ plan de chargement. • En collaboration avec d'autres techniciennes et techniciens. • À l'aide d'équipement tel que le suivant : ○ équipement de protection individuelle, ○ ordinateur, ○ outillage (testeur de signal, soudeuse à l'étain, tournevis, clés, etc.), ○ matériel de nettoyage et compresseur d'air, ○ matériel de peinture, ○ équipement de levage, ○ chariot élévateur, ○ escabeau. • Dans un contexte qui présente des risques : ○ liés aux charges lourdes, ○ liés au travail en hauteur, ○ liés aux chutes, ○ d'écrasement de membres (mains, doigts, pieds, orteils) ou d'individus, ○ liés au bruit, ○ de stress, ○ liés aux postures de travail, ○ liés aux conditions météorologiques,	• Décompte exact de l'équipement. • Préassemblage conforme aux indications. • Coffre d'équipement rempli adéquatement. • Arrimage solide et sécuritaire des coffres aux fins de transport. • Qualité des réparations. • Entretien correct de l'équipement. • Propreté du travail. • Bonne forme physique. • Absence de bris de l'équipement. • Respect des consignes. • Respect du Code de la sécurité routière. • Respect de la réglementation en matière de transport des matières dangereuses. • Respect de la réglementation en matière de conduite de chariot élévateur. • Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

- liés aux horaires de travail chargés,
- d'accidents routiers,
- liés à de l'équipement de levage inadéquat.

TÂCHE 2 : PARTICIPER À LA PRÉPARATION DU SITE

Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
• Sous la supervision : ○ de la directrice ou du directeur du site, ○ de la directrice ou du directeur de tournée, ○ de la directrice ou du directeur des aménagements. • À l'aide de plans de site. • En collaboration avec : ○ d'autres techniciennes et techniciens, ○ des conductrices et des conducteurs de camions, ○ des électriciennes et des électriciens, ○ des plombières et des plombiers, ○ des grutières et des grutiers, ○ le personnel municipal, ○ les locateurs de sites, ○ des fournisseurs, ○ des conduites, ○ des menuisières et des menuisiers, ○ du personnel de sécurité et de premiers soins. • À l'aide de composants pour l'installation de chapiteaux, de scènes, de tentes, de cabanes, de roulottes, de périphériques, de clôtures, de barricades, d'éléments de pavoisement ainsi que de composants pour l'installation de l'alimentation électrique primaire et de l'alimentation en eau. • À l'aide d'équipement tel que le suivant : ○ équipement de protection individuelle et collective, ○ outillage (pinces, marteaux, perceuses-visseuses, clés, niveaux, etc.), ○ éléments d'attache (hauban, attache à tête d'équerre, ruban autoagrippant, ruban adhésif, etc.), ○ plateforme élévatrice, nacelle, chariot élévateur.	• Installation conforme aux indications. • Absence de bris de l'équipement. • Vigilance pendant l'exécution des travaux. • Installation solide et sécuritaire du matériel. • Respect des délais. • Respect des consignes. • Respect du plan de site. • Respect des codes d'électricité et de plomberie. • Respect de la réglementation en matière de conduite de chariot élévateur et de nacelle. • Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
• Dans un contexte qui présente des risques : ○ liés aux charges lourdes, ○ liés au travail en hauteur, ○ liés aux chutes, ○ d'écrasement des membres, ○ liés au bruit, ○ de stress, ○ liés aux postures de travail, ○ liés aux conditions météorologiques, ○ liés aux horaires de travail chargés, ○ liés à de l'équipement de levage inadéquat, ○ liés à l'électricité.	

TÂCHE 3 : PARTICIPER À L'INSTALLATION DE SYSTÈMES D'ACCROCHAGE

Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
• Sous la supervision : ○ de la directrice ou du directeur technique, ○ de la directrice ou du directeur de tournée, ○ de la cheffe gréreuse ou du chef gréeur. • À l'aide de documents tels que les suivants : ○ plan de gréage, ○ plan de structure, ○ plan de salle, ○ plan de câblage des moteurs. • En collaboration avec : ○ d'autres techniciennes et techniciens, ○ des artistes aériennes et des artistes aériens, ○ des cheffes ou des chefs d'autres services. • À l'aide de composants pour l'installation des systèmes d'accrochage (élingues, câblage, moteurs, poulies, mousquetons, cordages, etc.). • À l'aide d'équipement tel que le suivant : ○ équipement de protection individuelle et collective, ○ outillage (marteaux, perceuses, clés, etc.), ○ échelle, escabeau, échafaudage, nacelle, chariot élévateur, etc. • Dans un contexte qui présente des risques : ○ liés aux charges lourdes, ○ liés au travail en hauteur, ○ liés aux chutes, ○ d'écrasement des membres, ○ liés au bruit, ○ de stress, ○ liés aux postures de travail, ○ liés aux conditions météorologiques, ○ liés aux horaires de travail chargés, ○ liés à de l'équipement de levage inadéquat, ○ liés au manque d'éclairage.	• Capacité à travailler en hauteur. • Vigilance pendant l'exécution des travaux. • Bonne forme physique. • Interprétation juste des plans. • Réglage conforme aux indications. • Adaptation du système d'accrochage en fonction des caractéristiques du lieu. • Installation solide et sécuritaire du système d'accrochage. • Solidité des nœuds. • Respect des consignes. • Respect des normes et des exigences en matière de gréage. • Respect des facteurs de sécurité pour les charges statiques et dynamiques. • Respect de la réglementation en matière de conduite de chariot élévateur et de nacelle. • Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

TÂCHE 4 : INSTALLER L'ÉCLAIRAGE

Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
• Sous la supervision : ○ de la directrice ou du directeur technique, ○ de la directrice ou du directeur de tournée, ○ de la cheffe ou du chef machiniste, ○ de la cheffe ou du chef éclairagiste. • À l'aide de documents tels que les suivants : ○ plan d'éclairage, ○ cahier de régie, ○ manuels techniques. • En collaboration avec d'autres techniciennes et techniciens. • À l'aide d'équipement tel que le suivant : ○ équipement de protection individuelle, ○ consoles d'éclairage, ○ projecteurs, ○ câblage, ○ gélamines, ○ filtres, ○ iris, ○ gradateurs, ○ outillage (clés, multimètre, ruban à mesurer, etc.), ○ plateforme élévatrice, nacelle. • Dans un contexte qui présente des risques : ○ liés aux charges lourdes, ○ liés au travail en hauteur, ○ liés aux chutes, ○ d'écrasement des membres, ○ liés au bruit, ○ liés aux brûlures thermiques, ○ de stress, ○ liés aux postures de travail, ○ liés aux conditions météorologiques, ○ liés aux horaires de travail chargés, ○ liés à de l'équipement de levage inadéquat, ○ liés au manque d'éclairage.	• Réglage conforme aux indications. • Installation solide et sécuritaire de l'équipement d'éclairage. • Solidité des nœuds. • Propreté du travail. • Respect des délais. • Respect des consignes. • Respect du plan d'éclairage. • Respect du code d'électricité. • Respect de la réglementation en matière de conduite de chariot élévateur et de nacelle. • Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

TÂCHE 5 : INSTALLER LES SYSTÈMES DE SONORISATION

Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
• Sous la supervision : ○ de la directrice ou du directeur technique, ○ de la directrice ou du directeur de tournée, ○ de la cheffe sonorisatrice ou du chef sonorisateur. • À l'aide de documents tels que les suivants : ○ plan de sonorisation, ○ devis de salle, ○ fiche technique, ○ plantation, ○ cahier de régie, ○ raccord (<i>patch</i>) audio, ○ manuels techniques. • En collaboration avec : ○ d'autres techniciennes et techniciens, ○ des artistes, ○ le personnel de l'équipe de tournée. • À l'aide d'équipement tel que le suivant : ○ équipement de protection individuelle, ○ consoles audio, ○ haut-parleurs, ○ câblage, ○ bandes sonores, ○ outillage (multimètre, testeur de câblage, lampe de poche, rapporteur d'angle, niveaux laser, ruban à mesurer, etc.), ○ plateforme élévatrice, nacelle, chariot élévateur. • Dans un contexte qui présente des risques : ○ liés aux charges lourdes, ○ liés au travail en hauteur, ○ liés aux chutes, ○ d'écrasement des membres, ○ liés au bruit et au volume sonore élevé, ○ de stress, ○ liés aux postures de travail, ○ liés aux conditions météorologiques, ○ liés à de l'équipement de levage inadéquat, ○ liés au manque d'éclairage.	• Réglage conforme aux indications. • Installation solide et sécuritaire de l'équipement de sonorisation. • Respect des consignes. • Respect des délais. • Respect des limites de l'équipement audio. • Respect du plan du système de diffusion. • Respect du plan de branchement du groupe. • Respect de la plantation. • Respect de la réglementation en matière de conduite de chariot élévateur et de nacelle. • Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

TÂCHE 6 : INSTALLER LES SYSTÈMES VIDÉO

Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
• Sous la supervision : ○ de la directrice ou du directeur technique, ○ de la directrice ou du directeur de tournée, ○ de la cheffe ou du chef vidéo. • À l'aide de documents tels que les suivants : ○ plan vidéo, ○ plan de branchement, ○ cahier de régie, ○ manuels techniques. • En collaboration avec d'autres techniciennes et techniciens. • À l'aide d'équipement tel que le suivant : ○ équipement de protection individuelle, ○ écrans, ○ caméras, ○ projecteurs, ○ serveurs vidéo, ○ appareils de régie, ○ câblage, ○ bandes vidéo, ○ outillage (clés, multimètre, ruban à mesurer, niveaux, etc.), ○ plateforme élévatrice, nacelle, chariot élévateur. • Dans un contexte qui présente des risques : ○ liés aux charges lourdes, ○ liés au travail en hauteur, ○ liés aux chutes, ○ liés au bruit, ○ de stress, ○ liés aux conditions météorologiques, ○ liés au manque d'éclairage.	• Réglage conforme aux indications. • Propreté du travail. • Installation solide et sécuritaire du matériel vidéo. • Respect des consignes. • Respect des limites de l'équipement vidéo. • Respect du plan vidéo. • Respect du plan de branchement. • Respect de la réglementation en matière de conduite de chariot élévateur et de nacelle. • Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

TÂCHE 7 : EFFECTUER DES AMÉNAGEMENTS SCÉNIQUES

Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
• Sous la supervision : ○ de la directrice ou du directeur de tournée, ○ de la cheffe ou du chef machiniste. • À l'aide de documents tels que les suivants : ○ devis de salle, ○ devis de spectacle ou fiche technique, ○ plantation, ○ plan d'assemblage des décors, ○ plan de changement des décors, ○ plan d'aménagement de la salle, ○ cahier de régie, ○ feuille de route. • En collaboration avec : ○ d'autres techniciennes et techniciens, ○ la régisseuse ou le régisseur. • À l'aide : ○ d'équipement de protection individuelle, ○ de décors, ○ d'éléments d'habillage, ○ de revêtements de surface, ○ d'accessoires, ○ d'outils de menuiserie, ○ de peinture. • Dans un contexte qui présente des risques : ○ liés aux charges lourdes, ○ liés au travail en hauteur, ○ liés aux chutes, ○ d'écrasement des membres, ○ liés au bruit, ○ de stress, ○ liés aux postures de travail, ○ liés aux conditions météorologiques, ○ liés aux horaires de travail chargés, ○ de coupures, ○ liés à de l'équipement de levage inadéquat, ○ liés au manque d'éclairage.	• Bonne forme physique. • Solidité des nœuds. • Installation solide et sécuritaire des éléments scéniques. • Manipulation soignée et minutieuse des éléments scéniques. • Capacité à résoudre des problèmes. • Propreté du travail. • Respect des délais. • Respect du plan d'assemblage des décors. • Respect du plan de changement des décors. • Respect du plan d'aménagement de la salle. • Respect de la feuille de route et des consignes. • Respect des limites de l'équipement de levage. • Respect des règles de santé et de sécurité au travail. • Respect de la réglementation en matière de conduite de chariot élévateur et de nacelle.

TÂCHE 8 : INSTALLER DES MACHINES À EFFETS SPÉCIAUX

Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
• Sous la supervision : ○ de la directrice ou du directeur de tournée, ○ de la cheffe ou du chef machiniste, ○ de la cheffe ou du chef éclairagiste, ○ de la cheffe ou du chef d'effets spéciaux. • À l'aide de documents tels que les suivants : ○ plan de décor, ○ plan d'éclairage, ○ plan de tir, le cas échéant, ○ permis d'utilisation, ○ manuels techniques. • En collaboration avec d'autres techniciennes et techniciens ainsi qu'avec le personnel des services d'urgence. • À l'aide d'équipement d'effets spéciaux, de câblage, d'outillage et de produits pour le chargement des appareils. • Dans un contexte qui présente des risques : ○ liés aux charges lourdes, ○ liés au travail en hauteur, ○ liés aux chutes, ○ d'écrasement des membres, ○ liés au bruit, ○ de stress, ○ liés aux postures de travail, ○ liés aux conditions météorologiques, ○ liés aux horaires de travail chargés, ○ de brûlures thermiques et chimiques, ○ d'éblouissement, ○ liés à l'émission de gaz.	• Vigilance pendant l'exécution des travaux. • Bonne forme physique. • Interprétation juste des plans. • Réglage conforme aux indications. • Installation solide et sécuritaire du matériel d'effets spéciaux. • Respect des consignes. • Respect du plan de décor. • Respect du plan d'éclairage. • Respect des limites de l'équipement d'effets spéciaux. • Respect des règles de santé et de sécurité au travail. • Respect de la réglementation, notamment en matière de conduite de chariot élévateur et de nacelle.

TÂCHE 9 : CONTRIBUER À LA PRÉSENTATION D'UNE PRODUCTION ARTISTIQUE OU ÉVÉNEMENTIELLE

Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
• Individuellement ou sous la supervision : ○ de la directrice ou du directeur technique, ○ de la directrice ou du directeur de tournée, ○ de la cheffe ou du chef machiniste, ○ de la cheffe sonorisatrice ou du chef sonorisateur, ○ de la cheffe ou du chef éclairagiste, ○ de la cheffe ou du chef vidéo, ○ de la cheffe ou du chef d'effets spéciaux, ○ de la cheffe ou du chef accessoiriste, ○ de la cheffe gréreuse ou du chef gréeur. • À l'aide de documents tels que les suivants : ○ plans, ○ liste d'effets, ○ feuille de route. • En collaboration avec : ○ d'autres techniciennes et techniciens, ○ la régisseuse ou le régisseur, ○ des artistes. • À l'aide d'équipement propre au spectacle : ○ systèmes d'accrochage, ○ systèmes d'éclairage, ○ systèmes de sonorisation, ○ systèmes vidéo, ○ éléments scéniques, ○ machines à effets spéciaux, ○ bandes sonores, ○ bandes vidéo, etc. • Dans un contexte qui présente des risques : ○ liés aux charges lourdes, ○ liés au travail en hauteur, ○ liés aux chutes, ○ d'écrasement des membres, ○ liés au bruit, ○ de stress, ○ liés aux postures de travail, ○ liés aux conditions météorologiques, ○ liés aux horaires de travail chargés, ○ liés au manque d'éclairage.	• Ponctualité. • Port de l'habillement approprié à la présentation. • Réglage des systèmes conforme aux indications. • Adaptation judicieuse du matériel en cours de présentation. • Utilisation minutieuse de l'équipement. • Coordination efficace de son travail avec les autres personnes. • Respect des signaux. • Respect de la feuille de route et des consignes. • Respect de l'intimité de l'artiste. • Respect du concept du spectacle. • Respect des règles de santé et de sécurité au travail. • Silence sur la scène et en coulisses.

TÂCHE 10 : GÉRER SA CARRIÈRE

Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
• Individuellement. • À l'aide de documents tels que les suivants : ○ publications, ○ sites Web, ○ bottins. • En collaboration avec entre autres : ○ d'autres techniciennes et techniciens, ○ des comptables. • À l'aide de téléphones et d'ordinateurs. • Dans un contexte qui présente du stress.	• Curiosité. • Ponctualité. • Entregent. • Persévérance. • Respect des règles de confidentialité. • Respect de l'éthique professionnelle. • Respect des traditions propres au domaine. • Respect des autres et de la concurrence. • Respect des lois.

2.4 Définition des fonctions

Une fonction est un ensemble de tâches liées entre elles et se définit par les résultats du travail.

Pour la profession de technicienne ou de technicien de scène, les spécialistes présents à l'atelier ont pu dégager une fonction. La fonction d'installation comprend les tâches suivantes :

- 3 Participer à l'installation de systèmes d'accrochage.
- 4 Installer l'éclairage.
- 5 Installer les systèmes de sonorisation.
- 6 Installer les systèmes vidéo.
- 7 Effectuer des aménagements scéniques.
- 8 Installer des machines à effets spéciaux.

Les tâches 1, 2, 9 et 10 sont distinctes et ne peuvent être classées selon les affinités avec d'autres tâches.

3. Données quantitatives sur les tâches

Les spécialistes présents à l'atelier ont évalué, de façon individuelle, l'occurrence, le temps de travail, la difficulté et l'importance de chacune des tâches de la profession.

Ils ont effectué cette évaluation à la lumière de leur expérience. Les données qui suivent sont présentées à titre indicatif.

3.1 Occurrence des tâches

L'occurrence d'une tâche correspond au pourcentage de techniciennes ou de techniciens de scène qui exercent cette tâche dans leur entreprise, en tant que travailleuse ou travailleur autonome ou à titre de salariée contractuelle ou de salarié contractuel.

Les spécialistes ont répondu à la question suivante : « Dans votre entreprise, quel est le pourcentage de travailleuses et de travailleurs en plein exercice qui effectuent cette tâche? »

TÂCHES	%
Tâche 1 : Préparer de l'équipement de production	92,3 %
Tâche 2 : Participer à la préparation du site	63,1 %
Tâche 3 : Participer à l'installation de systèmes d'accrochage	64,6 %
Tâche 4 : Installer l'éclairage	83,5 %
Tâche 5 : Installer les systèmes de sonorisation	75,3 %
Tâche 6 : Installer les systèmes vidéo	81,9 %
Tâche 7 : Effectuer des aménagements scéniques	76,8 %
Tâche 8 : Installer des machines à effets spéciaux	73,7 %
Tâche 9 : Contribuer à la présentation d'une production artistique ou événementielle	90,3 %
Tâche 10 : Gérer sa carrière	100,0 %

3.2 Temps de travail

Le temps de travail est estimé pour chaque tâche selon une période annuelle.

Les spécialistes ont répondu à la question suivante : « Dans votre entreprise, quel est le pourcentage de temps de travail qui est consacré à l'exécution de cette tâche par une travailleuse ou un travailleur en plein exercice? »

TÂCHES		%
Tâche 1 :	Préparer de l'équipement de production	5,1 %
Tâche 2 :	Participer à la préparation du site	5,4 %
Tâche 3 :	Participer à l'installation de systèmes d'accrochage	8,6 %
Tâche 4 :	Installer l'éclairage	23,2 %
Tâche 5 :	Installer les systèmes de sonorisation	12,4 %
Tâche 6 :	Installer les systèmes vidéo	10,0 %
Tâche 7 :	Effectuer des aménagements scéniques	6,7 %
Tâche 8 :	Installer des machines à effets spéciaux	3,7 %
Tâche 9 :	Contribuer à la présentation d'une production artistique ou événementielle	17,2 %
Tâche 10 :	Gérer sa carrière	7,6 %

3.3 Difficulté des tâches

La difficulté d'une tâche est établie par une évaluation du degré d'aisance ou d'effort qui lui est associé, tant du point de vue physique que du point de vue intellectuel.

Les spécialistes ont répondu à la question suivante : « Pour une travailleuse ou un travailleur en plein exercice, quel est le degré de difficulté lié à l'exécution de cette tâche (sur une échelle graduée de 1 à 4)? »

TÂCHES		De 1 à 4
Tâche 1 :	Préparer de l'équipement de production	1,7
Tâche 2 :	Participer à la préparation du site	2,6
Tâche 3 :	Participer à l'installation de systèmes d'accrochage	3,0
Tâche 4 :	Installer l'éclairage	2,0
Tâche 5 :	Installer les systèmes de sonorisation	2,0
Tâche 6 :	Installer les systèmes vidéo	2,4
Tâche 7 :	Effectuer des aménagements scéniques	2,0
Tâche 8 :	Installer des machines à effets spéciaux	2,4
Tâche 9 :	Contribuer à la présentation d'une production artistique ou événementielle	2,1
Tâche 10 :	Gérer sa carrière	2,4

Légende :

- 1 Tâche très facile
- 2 Tâche facile
- 3 Tâche difficile
- 4 Tâche très difficile

3.4 Importance des tâches

L'importance d'une tâche est établie par une évaluation de son caractère prioritaire ou urgent ou encore de son caractère essentiel ou obligatoire.

Les spécialistes ont répondu à la question suivante : « Dans votre entreprise, quel est le degré d'importance lié à l'exécution de cette tâche (sur une échelle graduée de 1 à 4)? »

TÂCHES		De 1 à 4
Tâche 1 :	Préparer de l'équipement de production	3,5
Tâche 2 :	Participer à la préparation du site	3,6
Tâche 3 :	Participer à l'installation de systèmes d'accrochage	4,0
Tâche 4 :	Installer l'éclairage	3,8
Tâche 5 :	Installer les systèmes de sonorisation	3,9
Tâche 6 :	Installer les systèmes vidéo	3,6
Tâche 7 :	Effectuer des aménagements scéniques	3,6
Tâche 8 :	Installer des machines à effets spéciaux	2,8
Tâche 9 :	Contribuer à la présentation d'une production artistique ou événementielle	3,9
Tâche 10 :	Gérer sa carrière	3,6

Légende :

- 1 Tâche très peu importante
- 2 Tâche peu importante
- 3 Tâche importante
- 4 Tâche très importante

4. Connaissances, habiletés et comportements socioaffectifs

L'accomplissement des tâches de la profession de technicienne ou de technicien de scène exige des connaissances, des habiletés et des comportements socioaffectifs. Ceux-ci ont d'abord été mentionnés par les spécialistes présents à l'atelier d'analyse de profession, puis mis en relation avec les différentes tâches et opérations.

4.1 Connaissances

Les connaissances présentées ici touchent aux principales notions et aux principaux concepts relatifs aux arts, aux sciences et aux technologies nécessaires dans l'exercice de la profession.

Connaissances en histoire de l'art et du spectacle

Les spécialistes présents à l'atelier d'analyse ne s'entendent pas sur la nécessité des connaissances en histoire de l'art et du spectacle dans la profession.

La majorité des personnes présentes considèrent que les connaissances dans ce domaine interviennent peu dans les tâches exercées, à l'exception de la tâche 9 (Contribuer à la présentation d'une production artistique ou événementielle). Selon elles, les connaissances en histoire de l'art et du spectacle constituent un atout dans l'exercice de la profession et donc ne sont pas essentielles.

D'autres personnes estiment que des notions dans ce domaine sont utiles. Selon elles, la connaissance du vocabulaire, de l'esthétique, des genres artistiques, des principaux courants artistiques et de leurs époques permet aux techniciennes et aux techniciens de scène d'effectuer l'ensemble de leurs tâches.

Une personne estime que les connaissances en histoire de l'art et du spectacle ne sont pas utiles dans l'exercice de la profession.

Connaissances en littérature

Les spécialistes présents à l'atelier d'analyse ne s'entendent pas non plus sur la nécessité des connaissances en littérature dans la profession.

La majorité des personnes présentes considèrent que les connaissances dans ce domaine sont un atout et qu'elles interviennent peu dans les tâches exercées.

Certaines personnes estiment que la connaissance des styles d'écriture et des principaux courants permet aux techniciennes et aux techniciens de scène de comprendre les différents concepts de production et d'interpréter les plans qui leur sont associés. Selon elles, les connaissances en littérature sont mobilisées pour effectuer des aménagements scéniques (tâche 7) et contribuer à la présentation d'une production artistique ou événementielle (tâche 9).

Deux personnes estiment que les connaissances en littérature ne sont pas utiles dans l'exercice de la profession.

Connaissances relatives à la mise en scène

Des connaissances de base relatives à la mise en scène sont utiles dans l'exercice de la profession. Elles touchent au vocabulaire et aux symboles utilisés ainsi qu'aux exigences relatives à la mise en place des éléments scéniques. Ces connaissances sont particulièrement utiles pour les tâches suivantes :

- Installer l'éclairage (tâche 4);
- Installer les systèmes de sonorisation (tâche 5);
- Effectuer des aménagements scéniques (tâche 7);
- Contribuer à la présentation d'une production artistique ou événementielle (tâche 9).

Connaissances en scénographie

La majorité des spécialistes de la profession présents à l'atelier d'analyse considèrent que les connaissances en scénographie sont utiles dans l'exercice de la profession. Selon ces personnes, la compréhension du vocabulaire, de la composition de l'espace visuel, de l'esthétique et des effets de scénographie permet aux techniciennes et aux techniciens de scène de s'approprier les différents concepts de production et de mieux interpréter les plans. Ces connaissances sont particulièrement utiles pour les tâches suivantes :

- Installer l'éclairage (tâche 4);
- Installer les systèmes vidéo (tâche 6);
- Effectuer des aménagements scéniques (tâche 7);
- Contribuer à la présentation d'une production artistique ou événementielle (tâche 9).

Certaines des personnes présentes à l'atelier estiment que les connaissances en scénographie ne sont pas essentielles dans leur travail.

Connaissances relatives aux décors

Les techniciennes et les techniciens de scène ne sont pas appelés à concevoir des décors, mais ils sont responsables de les assembler, d'en faire la manipulation et, le cas échéant, de les réparer. Des connaissances relatives aux matériaux, aux méthodes d'assemblage ainsi qu'aux caractéristiques techniques et mécaniques des différents composants sont donc nécessaires dans l'exercice de la profession.

Les techniciennes et les techniciens de scène mobilisent leurs connaissances relatives aux décors dans les tâches suivantes :

- Participer à la préparation du site (tâche 2);
- Effectuer des aménagements scéniques (tâche 7);
- Contribuer à la présentation d'une production artistique ou événementielle (tâche 9).

Les spécialistes présents à l'atelier d'analyse de profession précisent que l'assemblage et les réparations de décors peuvent demander des connaissances et des habiletés en menuiserie.

Connaissances relatives aux accessoires

Des connaissances relatives aux fonctions et aux types d'accessoires au théâtre et dans les différentes productions, aux matériaux de fabrication et aux méthodes de conception permettent aux techniciennes et aux techniciens de scène de manipuler, d'entretenir et de réparer les accessoires. Ces connaissances sont utiles pour les aménagements scéniques (tâche 7) et lors de la présentation d'une production artistique ou événementielle (tâche 9).

Les spécialistes présents à l'atelier d'analyse de profession précisent que les réparations d'accessoires demandent de la débrouillardise et de la rapidité d'exécution. Les réparations comportent souvent des activités telles que les retouches de peinture, le collage ou l'emploi de ruban adhésif.

Connaissances relatives aux costumes

Les types de costumes et les styles y étant associés, les tissus utilisés ainsi que les méthodes de confection sont des exemples de connaissances relatives aux costumes qui servent aux techniciennes et aux techniciens de scène dans l'exécution de certaines tâches.

Bien que les techniciennes et les techniciens de scène ne soient pas appelés à concevoir des costumes, il arrive que ces personnes soient responsables :

- d'en effectuer l'entretien et la réparation (opération 9.7);
- de les préparer, notamment en y insérant des dispositifs spéciaux d'éclairage ou en y dissimulant des microphones (opération 9.7);
- d'aider les artistes à les enfiler (opération 9.7).

Connaissances en musique

Des connaissances relatives aux styles de musique et aux styles de spectacles leur étant associés sont utiles pour l'accomplissement de la tâche 5 (Installer des systèmes de sonorisation) et de l'opération 9.3 (Effectuer la conduite et la manipulation de l'équipement de sonorisation).

Connaissances en chorégraphie

Les spécialistes présents à l'atelier d'analyse ne s'entendent pas sur la nécessité des connaissances en chorégraphie dans la profession.

Certaines personnes considèrent que les connaissances dans ce domaine interviennent peu dans les tâches exercées et qu'elles constituent tout au plus un atout dans l'exercice de la profession.

Toutefois, la majorité des personnes présentes estiment que des connaissances relatives aux styles de danse (ex. : classique, moderne, jazz, à claquettes) et aux types de surfaces de même que la compréhension des exigences physiques liées à la profession de danseur permettent aux techniciennes et aux techniciens de scène d'effectuer des installations de systèmes d'éclairage et de systèmes de sonorisation (tâches 4 et 5) ainsi que des aménagements scéniques adaptés aux spectacles de danse ou du cirque.

Connaissances en dessin artistique

De l'avis des spécialistes présents à l'atelier, la profession ne demande pas de connaissances et d'habiletés en matière de dessin artistique.

Connaissances en dessin technique

Les connaissances en dessin technique et en lecture de plans (ex. : élévation, profil, coupe, symboles et échelles) permettent aux techniciennes et aux techniciens de scène de comprendre les différents plans qui servent à la préparation du site (tâche 2) ainsi qu'à l'installation des systèmes d'éclairage, de sonorisation, vidéo, d'effets spéciaux (tâches 4, 5, 6 et 8) et des aménagements scéniques (tâche 7).

En certaines occasions, les techniciennes et les techniciens de scène peuvent dessiner des croquis pour communiquer de l'information technique.

Connaissances en peinture

La profession ne demande pas de connaissances relatives à la peinture en tant que forme d'art.

Pour ce qui touche à la finition des surfaces, des connaissances en peinture constituent un atout dans l'exercice de la profession. Ces connaissances ont trait aux caractéristiques des produits (latex, alkyde, apprêts, etc.), à leur compatibilité avec les différentes surfaces ainsi qu'aux méthodes d'application. Les techniciennes et les techniciens de scène mobilisent leurs connaissances relatives aux décors dans l'opération et les tâches suivantes :

- Effectuer l'entretien et des réparations mineures des structures et des éléments scéniques (opération 1.6);
- Participer à la préparation du site (tâche 2);
- Effectuer des aménagements scéniques (tâche 7).

Connaissances en éclairage

La profession demande des connaissances en éclairage : optique (voir aussi les connaissances en physique), température des couleurs, caractéristiques techniques des appareils et des lentilles, perception des couleurs et trichromie, signification psychologique des couleurs, etc. Ces connaissances sont particulièrement utiles pour l'opération et les tâches suivantes :

- Effectuer l'entretien et des réparations mineures des systèmes d'éclairage (opération 1.7);
- Installer l'éclairage (tâche 4);
- Contribuer à la présentation d'une production artistique ou événementielle (tâche 9).

Dans une moindre mesure, elles sont aussi utiles pour les tâches suivantes :

- Installer les systèmes vidéo (tâche 6);
- Effectuer des aménagements scéniques (tâche 7);
- Installer des machines à effets spéciaux (tâche 8).

Connaissances en sonorisation

La profession demande des connaissances en sonorisation : acoustique (voir aussi les connaissances en physique), fréquences, phases, décibels, types de microphones, d'amplificateurs et de haut-parleurs, etc. Ces connaissances sont particulièrement utiles pour l'opération et les tâches suivantes :

- Effectuer l'entretien et des réparations mineures des systèmes de sonorisation (opération 1.8);
- Installer les systèmes de sonorisation (tâche 5);
- Contribuer à la présentation d'une production artistique ou événementielle (tâche 9).

Dans une moindre mesure, elles sont aussi utiles pour les tâches suivantes :

- Installer les systèmes vidéo (tâche 6);
- Installer des machines à effets spéciaux (tâche 8).

Connaissances en vidéo

Des connaissances de base en vidéo, notamment en ce qui a trait aux caractéristiques techniques des appareils, aux types de signaux, au câblage et aux types de connecteurs, sont essentielles dans l'exercice de la profession.

Certaines personnes doivent être capables d'effectuer des prises de vue (ex. : plan américain, plan en plongée) à des fins de diffusion en direct sur les écrans vidéo. Toutefois, les exigences de qualité en matière de cadrage sont moins élevées que dans les domaines de la télévision et du cinéma. Les connaissances en vidéo sont particulièrement utiles pour l'opération et les tâches suivantes :

- Effectuer l'entretien et des réparations mineures des systèmes vidéo (opération 1.9);
- Installer les systèmes vidéo (tâche 6);
- Contribuer à la présentation d'une production artistique ou événementielle (tâche 9).

Connaissances relatives aux effets spéciaux

Des notions de base relatives aux types d'effets spéciaux sont nécessaires dans l'exercice de la profession. Toutefois, comme le maniement de plusieurs machines à effets spéciaux est assujéti à des réglementations et qu'il est effectué par du personnel spécialisé (et donc n'est pas effectué par la plupart des techniciennes et des techniciens de scène), les connaissances dans ce domaine se limitent souvent aux aspects de sécurité et de prévention.

Les notions de base relatives aux effets spéciaux sont utiles pour l'installation des machines à effets spéciaux (tâche 8) et, dans une moindre mesure, pour la présentation d'une production artistique ou événementielle (tâche 9).

Connaissances en multimédia et en réalité augmentée

L'utilisation du multimédia et de la technologie de la réalité augmentée est de plus en plus fréquente dans les productions scéniques. En effet, certaines productions utilisent les technologies de capture de mouvement, de réalité virtuelle et d'holographie pour créer des expériences immersives pour le public.

Les connaissances dans le domaine du multimédia et de la réalité augmentée sont mobilisées dans plusieurs tâches d'installation, puisque les technologies qui les supportent sont en interrelation avec l'éclairage, le son et l'aménagement scénique, par exemple.

Les connaissances que peuvent devoir posséder les techniciennes et les techniciens de scène dans ce domaine dépendent grandement des choix effectués lors des étapes de création et elles évoluent rapidement en raison du développement de ces technologies.

Connaissances en physique

Des connaissances en optique (ex. : types de lentilles et de réflexions, angles d'incidence, focale), en acoustique (ex. : vitesse de propagation, réverbération) et en physique mécanique (ex. : charges, dynamique, mouvements) sont utiles dans l'exercice de la profession.

Les connaissances en physique sont souvent liées à l'installation des systèmes d'accrochage (tâche 3), d'éclairage (tâche 4) et de sonorisation (tâche 5). Elles permettent aux techniciennes et aux techniciens de scène de comprendre la nature de leur travail et de travailler de façon sécuritaire.

Connaissances en électronique

Des connaissances de base relatives aux caractéristiques et aux fonctions de certains composants électroniques (transformateurs, condensateurs, diodes, etc.), aux caractéristiques des signaux analogiques et numériques ou encore aux phénomènes d'interférence sont mobilisées tout au long des opérations d'entretien et de réparation des systèmes (tâche 1) et pendant les tâches d'installation de l'éclairage (tâche 4), des systèmes de sonorisation (tâche 5), des systèmes vidéo (tâche 6) ou des machines à effets spéciaux (tâche 7).

Certaines réparations d'appareils exigent l'exécution de soudures à l'étain.

Connaissances en télécommunications

Les connaissances de base relatives aux caractéristiques des systèmes de télécommunication utilisés sont essentielles dans l'exercice de la profession. Elles touchent par exemple les fréquences radio, la longueur d'onde, les types de réseaux de communication ou de moyens de communication (Internet, téléphonie cellulaire, walkie-talkie) ou encore les transmissions sans fil et filaires.

Les connaissances en télécommunications sont utiles dans l'accomplissement de plusieurs tâches d'installation. Elles permettent à la personne de faire des réglages, d'assigner des fréquences, de repérer des interférences, etc.

Par ailleurs, au cours de leur travail, les techniciennes et les techniciens de scène doivent respecter la réglementation en matière de télécommunications.

Connaissances en électricité

La connaissance des types de courants électriques, de tension et d'intensité de même que des risques associés au travail avec des sources électriques est importante dans l'exercice de la profession.

Les spécialistes présents à l'atelier d'analyse de profession rappellent à ce sujet que les techniciennes et les techniciens de scène effectuent de nombreuses connexions sur des systèmes fonctionnant avec des puissances électriques élevées et qu'ils utilisent des multimètres pour s'assurer du bon fonctionnement de ces systèmes.

Connaissances en automation

L'utilisation de dispositifs automatisés pour le déplacement ou l'animation d'éléments scéniques tels que les treuils, les plateaux tournants, les robots motorisés ou les scènes mobiles est de plus en plus fréquente dans les productions scéniques. Plusieurs de ces dispositifs fonctionnent avec des moteurs électriques, mais d'autres utilisent des systèmes hydrauliques.

Les connaissances en automation que doivent détenir les techniciennes et les techniciens de scène varient en fonction des choix technologiques effectués par l'équipe de création. Ces connaissances sont mobilisées pour l'installation des scènes (opération 2.5), des systèmes d'accrochage (tâche 3) et des aménagements scéniques (tâche 7).

Connaissances relatives aux opérations de régie

Les techniciennes et les techniciens de scène travaillent en collaboration avec des régisseuses et des régisseurs lors de la présentation de productions scéniques (tâche 9). Ils doivent être capables de comprendre le langage et la terminologie utilisés par ces personnes pour être en mesure de reconnaître les signaux (*cues*) et d'exécuter, au moment approprié, les actions nécessaires au déroulement des opérations.

Connaissances relatives aux devis techniques

La compréhension de l'information présente dans les devis techniques de salle et de tournée est essentielle pour l'exécution de l'ensemble des tâches d'installation.

Connaissances en informatique

L'informatisation croissante des différents systèmes sur lesquels les techniciennes et les techniciens de scène travaillent demande des connaissances en informatique, entre autres pour les opérations liées à l'assignation et au réglage des appareils.

Les tablettes et les téléphones mobiles sont de plus en plus utilisés comme interfaces pour l'exécution des réglages (ex. : calculateur DMX, réglage du volume des oreillettes).

Par ailleurs, des connaissances de base liées au fonctionnement de logiciels de bureautique aident les techniciennes et les techniciens de scène à préparer les documents nécessaires à la réalisation de leurs tâches ainsi qu'à recevoir et à communiquer de l'information pour toutes les opérations relatives à la gestion de leur carrière (tâche 10).

Connaissances en administration

Des connaissances de base en comptabilité et en administration sont utiles aux travailleuses ou travailleurs autonomes ainsi qu'aux personnes salariées contractuelles pour la gestion de leur carrière.

Connaissances en français

La profession demande une maîtrise normale du français écrit et parlé. Toutefois, une bonne connaissance du vocabulaire de la production scénique, et en particulier du théâtre, est nécessaire.

Connaissances en langue seconde

La compréhension de l'anglais écrit est nécessaire pour effectuer le travail de technicienne ou de technicien de scène, puisque la documentation technique des appareils est souvent dans cette langue. De plus, la personne est appelée à parler en anglais avec certains artistes et, le cas échéant, au cours de tournées à l'étranger.

La rédaction en anglais est peu fréquente dans l'exercice de la profession.

4.2 Habiletés cognitives

Les habiletés cognitives présentées ci-dessous ont trait aux principales stratégies intellectuelles utilisées dans l'exercice de la profession.

Analyse et synthèse

Les habiletés d'analyse et de synthèse sont utiles, au moment de l'installation des différents systèmes, pour organiser les différentes tâches selon un ordre logique et en fonction des exigences des différents plans.

Résolution de problèmes

Les habiletés de résolution de problèmes sont utiles notamment pour faire face aux situations imprévues, pour régler des problèmes de fonctionnement d'appareils, pour coordonner les opérations avec les autres techniciennes et techniciens ainsi que pour dépanner des personnes en cours de représentation.

4.3 Habiletés motrices et kinesthésiques

La principale habileté motrice et kinesthésique qui a trait à l'exécution de même qu'au contrôle des gestes et des mouvements de la profession est la suivante :

Coordination

Cette habileté est utile pour :

- exécuter un travail en hauteur;
- manipuler des cordes, des élingues et des systèmes d'accrochage;
- effectuer certains déplacements de projecteurs.

4.4 Habiletés perceptives

Les habiletés perceptives sont des capacités sensorielles grâce auxquelles une personne saisit consciemment par les sens ce qui se passe dans son environnement.

Vue

Les habiletés visuelles servent, entre autres, à :

- interpréter la signification des codes de couleurs sur les câbles, les appareils et les connecteurs;
- percevoir les distances au cours du travail en hauteur;
- percevoir des détails dans les situations où l'éclairage est faible ou lorsqu'il y a des problèmes de luminosité;
- régler des projecteurs et des caméras.

Ouïe

Une bonne acuité auditive est importante pour les personnes qui travaillent dans le domaine du son. Elle permet de percevoir des sons comme des indicateurs de problèmes de fonctionnement, de différencier les fréquences, de modifier les réglages et d'apprécier les nuances musicales.

Toucher

Cette habileté permet aux techniciennes et aux techniciens de scène de percevoir des objets et de les manipuler dans les situations où l'éclairage est faible ou lorsqu'il y a des problèmes de luminosité.

4.5 Comportements socioaffectifs

Les comportements socioaffectifs sont une manière d'agir, de réagir et d'entrer en relation avec les autres. Ils traduisent des attitudes et sont liés à des valeurs personnelles ou professionnelles.

Pour la profession de technicienne ou de technicien de scène, les comportements socioaffectifs portent sur le plan interpersonnel, l'éthique professionnelle ainsi que la santé et la sécurité au travail.

Relations interpersonnelles

Les techniciennes et les techniciens de scène travaillent en équipe, la plupart du temps. Ils doivent être capables de communiquer adéquatement de l'information, de rester calmes, de faire preuve de patience ainsi que de s'adapter à l'état émotif des artistes et des personnalités, en plus d'avoir une bonne capacité d'adaptation.

De plus, les personnes qui sont travailleuses autonomes ou salariées contractuelles doivent avoir de l'entregent et être capables de faire valoir leurs compétences.

Comportements liés à la santé et à la sécurité

Comme vu précédemment, l'exercice de la profession comporte des risques pour la santé et la sécurité au travail. Les spécialistes présents à l'atelier d'analyse de profession ont donné quelques exemples de moyens à employer pour prévenir les accidents au travail³ :

- porter l'équipement de protection individuelle;
- observer attentivement autour de soi;
- connaître les caractéristiques techniques de l'équipement;
- appliquer les bonnes méthodes de travail;
- demeurer attentif et alerte;
- adopter de saines habitudes de vie;
- se reposer après de longues périodes de travail;
- reconnaître ses limites;
- signaler toute situation dangereuse;
- effectuer une double vérification des actions posées;
- s'entraider et travailler en équipe.

³ Voir l'annexe sur les risques pour la santé et la sécurité au travail pour plus d'information.

Éthique professionnelle

La profession exige le respect de la confidentialité et de la propriété intellectuelle pour tout ce qui a trait aux caractéristiques des nouvelles productions et des nouveaux spectacles.

De plus, la personne doit faire preuve de discrétion et elle est tenue à la confidentialité (ex. : pour les tours de magie). Elle doit respecter la vie privée des artistes.

Enfin, étant donné l'importance du travail à la pigo dans l'exercice de la profession, les techniciennes et les techniciens de scène doivent respecter leurs engagements, être solidaires et éviter de s'approprier des contrats habituellement confiés à d'autres personnes.

5. Niveaux d'exercice

L'analyse de la profession de technicienne ou de technicien de scène a été effectuée sur la base du plein exercice. Ce chapitre vise à vérifier, à l'aide d'indicateurs, si la profession comporte d'autres niveaux d'exercice (ex. : seuil d'entrée et spécialisation).

Les niveaux d'exercice d'une profession correspondent à des degrés de complexité. Ils rendent compte des besoins du marché du travail en matière d'employabilité ou de spécialité.

Selon les spécialistes présents à l'atelier d'analyse, une personne au seuil d'entrée de la profession exécute habituellement des tâches de manutention de matériel à des fins de transport de l'équipement (opération 1.4) et de préparation du site (tâche 2). Elle peut également exécuter certaines opérations d'entretien et de réparation de différents systèmes (tâche 1).

En plein exercice de la profession, une technicienne ou un technicien d'expérience contribue à la présentation d'une production artistique ou événementielle (tâche 9).

Rappelons que les tâches relatives aux fonctions de cheffes et de chefs ne sont pas décrites dans cette analyse.

Annexe 1 – Risques pour la santé et la sécurité au travail

Le tableau 1 présente des moyens de prévention pour chacun des risques connus de la profession de technicienne ou de technicien de scène. Son contenu n'est pas exhaustif. Selon la Loi sur la santé et la sécurité du travail (RLRQ, chapitre S-2.1), l'employeur a la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé de la travailleuse ou du travailleur et assurer sa sécurité ainsi que son intégrité physique. Plus précisément, il doit utiliser les méthodes et les techniques visant à reconnaître, à contrôler et à éliminer les risques pouvant nuire à la santé et à la sécurité de son personnel.

Catégories de risques

1. Risques chimiques ou dangers d'ordre chimique
2. Risques physiques ou dangers d'ordre physique
3. Risques biologiques ou dangers d'ordre biologique
4. Risques ergonomiques ou dangers d'ordre ergonomique
5. Risques psychosociaux ou dangers d'ordre psychosocial
6. Risques liés à la sécurité ou dangers pour la sécurité

Tableau 1 Risques liés à la santé et à la sécurité du travail de la profession de technicienne ou de technicien de scène

N°	Sources de risques	Effets sur la santé et la sécurité	Moyens de prévention
1	Risques chimiques ou dangers d'ordre chimique		
	• Peinture et solvants • Produits nettoyants • Produits employés pour la production des effets spéciaux ou au cours de l'installation et de l'entretien technique du matériel (machines à fumée, à brouillard, à neige ou à brume, matériel pyrotechnique, etc.) • Plastique mousse pour la construction de scènes ou d'éléments de décor • Fumée de soudage (soudage à l'étain) : ○ Formes : solide, liquide, aérosol, gaz, vapeur ○ Exposition : inhalation, contact, absorption cutanée, ingestion	• Irritation des voies respiratoires, de la peau ou des yeux • Sensibilisation respiratoire (asthme professionnel) ou cutanée (dermatite)	• Remplacement des produits dangereux par des produits moins irritants d'une efficacité et d'une quantité égales • Formation sur l'utilisation sécuritaire des produits dangereux et accessibilité des étiquettes et des fiches de données de sécurité ou des fiches signalétiques requises selon le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) • Entreposage des produits de manière appropriée (entre autres, ségrégation des incompatibilités) • Ventilation locale par aspiration des contaminants émis • Méthodes de travail sécuritaires : réduction de

			l'exposition aux produits dangereux (ex. : politique d'achat d'équipement produisant moins d'aérosol, de vapeur ou de fumée) • Utilisation d'équipement et de contenants en bon état pour que soient évités les déversements, les fuites et les émissions • Entretien des lieux de travail pour que soit évitée l'accumulation de contaminants sur les surfaces • Port d'un équipement de protection individuelle approprié à la tâche et élaboration d'un programme de protection respiratoire si des masques sont utilisés
--	--	--	---

2 - Risques physiques ou dangers d'ordre physique

2.1	Risques électriques		
	• Choc électrique par contact avec les éléments suivants : ○ Conducteur ou autre élément d'un véhicule sous tension ○ Charges électrostatiques ○ Courant de fuite ○ Source d'alimentation ○ Énergie emmagasinée (batterie d'accumulateurs, condensateurs, etc.) ○ Ligne aérienne • Court-circuit et arc électrique : ○ Manipulation d'outils ou d'autres éléments conducteurs pouvant entrer en contact avec des pièces nues sous tension de potentiel différent	• Électrisation pouvant entraîner les problèmes suivants : ○ Brûlures internes ou externes ○ Brûlures par contact direct ○ Arrêt cardiorespiratoire ○ Tétanie provoquant une asphyxie ○ Traumatismes dus à une chute ou à des mouvements involontaires • Électrocution • Brûlures • Décès	• Montage et modification des installations électriques par du personnel qualifié (aucune intervention tolérée au-delà des prises électriques) • Travail hors tension • Verrouillage des sources d'énergie • Mise hors de portée des éléments sous tension, soit par éloignement, soit par interposition d'un obstacle, soit par isolation • Délimitation et balisage des zones de travail (périmètres de sécurité, zones d'accès restreint, etc.) • Réduction de l'accumulation de charges électrostatiques par des mises à la terre • Élaboration et mise en œuvre d'un programme de sécurité électrique (analyse des risques électriques, procédure de consignation ou de travail sous tension, choix de l'équipement de

			protection individuelle et des vêtements de travail, etc.) • Inventaire des permis pour les travaux sous tension • Formation sur les pratiques de travail sécuritaires (personnes qualifiées, autorisées, averties) • Utilisation de l'équipement et des outils de travail appropriés (détecteur de tension, outils isolants ou isolés électriquement, nappes isolantes, etc.) • Mise en œuvre des vérifications de base : inspection des fils électriques, des cordons de branchement de l'équipement, etc. • Port d'un équipement de protection individuelle approprié à la tâche (gants, écran facial, chaussures isolantes, vêtements de travail adaptés)
2.2	Risques thermiques		
	• Ambiance de travail froide (hiver) ou chaude (été) • Courants d'air • Objets ou matériaux à des températures extrêmes (soudure, véhicules)	• Objets à des températures extrêmes : ○ Brûlures à divers degrés • Chaleur : ○ Déshydratation ○ Coup de chaleur (perte de conscience, décès) • Froid : ○ Hypothermie, engelures ○ Augmentation des risques d'accidents ou de troubles musculo-squelettiques (TMS) • Courants d'air : ○ Douleurs au cou ou aux épaules	• Réduction de l'apport de chaleur par convection (contrôle de la température, ventilation, cabines climatisées, etc.) • Utilisation d'un équipement d'aide à la manutention permettant de réduire la charge de travail et la transpiration • Monitoring de la température • Disponibilité de l'information sur la température pour les travailleuses et les travailleurs • Information et formation sur les risques, les mesures préventives et les mesures d'urgence • Réduction du temps d'exposition au froid ou à la chaleur

			• Organisation du travail selon les conditions atmosphériques • Accès à une source d'eau potable réfrigérée • Aménagement d'aires de repos climatisées ou chauffées • Tenue vestimentaire appropriée à la température • Port d'un équipement de protection individuelle approprié à la tâche
2.3	Bruits		
	• Bruits continus, intermittents, impulsifs ou de choc : ○ Outils et équipement (manuels, pneumatiques, hydrauliques, électriques) ○ Compresseur d'air ○ Véhicule (camion, chariot élévateur, etc.) ○ Animaux ○ Exposition à de la musique amplifiée ou non (haut-parleurs, orchestre, etc.)	• Fatigue auditive, acouphène • Perte d'audition temporaire • Diminution de l'acuité auditive • Perte d'audition permanente • Autres effets : ○ Fatigue ○ Stress ○ Anxiété ○ Baisse de vigilance ○ Perturbation de la communication orale ○ Isolement ○ Augmentation du risque d'hypertension artérielle ○ Augmentation possible du risque d'accident au travail ○ Augmentation possible du risque de troubles cardiovasculaires ○ Augmentation possible du risque de donner naissance à un bébé de petit poids chez la	• Modification des procédés, des outils et des machines de manière à baisser le niveau de bruit • Utilisation des moyens de protection collectifs (enceintes d'insonorisation, écrans acoustiques, cabines, etc.) • Insonorisation des locaux de travail (pour les installations et appareils bruyants) • Confinement de l'équipement bruyant dans des locaux de travail • Affichage indiquant le port des protecteurs auditifs dans les zones où le bruit excède les normes en vigueur • Information et la formation sur le bruit, ses effets et les méthodes de travail appropriées • Réduction du temps d'exposition au bruit • Prises de pauses régulières dans un environnement non bruyant • Port des protecteurs auditifs individuels fournis dans les zones où le bruit excède les normes en vigueur

		travailleuse enceinte	
2.4	Vibrations		
	• Outils pneumatiques, hydrauliques, électriques • Compresseur d'air • Chariot élévateur et plateforme • Véhicule	• Lombalgie, traumatismes vertébraux • Troubles neurologiques et ostéo-articulaires • Troubles vasculaires, inconfort, engourdissement • Syndrome des vibrations du système main-bras : ○ Picotements ○ Perte de sensibilité aux doigts ○ Douleur ○ Perte de sensibilité tactile ○ Perte de force de préhension ○ Kystes aux os des doigts et des poignets • Maladie de Raynaud	• Réduction des vibrations à la source : ○ Choix d'outils, d'équipement et de machines produisant moins de vibrations ○ Entretien préventif ○ Politique d'achat d'équipement produisant moins de vibrations ○ Formation sur les vibrations et leurs effets • Réduction du temps d'exposition aux vibrations • Port de gants antivibratiles au besoin : efficacité limitée pour l'absorption des vibrations à basse fréquence
2.5	Autres risques physiques		
	• Rayonnement infrarouge, visible et ultraviolet (UVA, UVB, UVC) : ○ Rayonnement solaire (travail à l'extérieur) ○ Arc de soudage ○ Machine à effets spéciaux (ex. : lasers)	• Rayons ultraviolets et infrarouges : • Problèmes aigus : ○ Blessures cutanées (érythème, coups de soleil) ○ Blessures aux yeux (éblouissement du soudeur, ophtalmie des neiges) • Problèmes chroniques : ○ Blessures cutanée (photo vieillissement) ○ Blessures aux yeux (cataracte sénile)	• Application d'un écran solaire ayant un facteur de protection solaire (FPS) de 30 ou plus contre les rayons UVA et UVB sur toutes les parties de la peau exposées • Élaboration et mise en œuvre d'un programme de travail à l'extérieur, y compris les mesures préventives et la formation des travailleuses et aux travailleurs concernés • Affichage de panneaux d'avertissement • Politique écrite sur la sécurité des lasers • Formation et information sur les dangers de l'exposition au laser ainsi qu'aux rayonnements ionisant et non ionisant

			• Port d'un équipement de protection oculaire approprié • Port d'un équipement de protection individuelle : gants et vêtements protecteurs appropriés
3 - Risques biologiques ou dangers d'ordre biologique			
3.1 Transmission de virus ou de bactéries			
	• Travail à l'extérieur : ○ Agents infectieux (virus, parasites, champignons, bactéries, etc.) ○ Vecteurs (plantes, insectes, oiseaux, animaux, carcasses animales, humains, sols, poussière) ○ Agents allergènes (pollen, venin d'insectes, acariens, poils, salive et squames d'animaux) ○ Toxines (endotoxines, mycotoxines, etc.) ○ Poussière végétale ou animale, pollen et spores • Travail à proximité d'animaux (tournage, cirque, etc.) • Exposition : ○ Inhalation ○ Absorption cutanée ou par les muqueuses ○ Ingestion ou injection ○ Blessure ○ Coupure ○ Piqûre ○ Griffure ○ Morsure, etc.	• Maladies infectieuses ou zoonoses • Exemples : ○ Influenza (grippe) ○ Hépatite A, B ou C ○ VIH/sida ○ Rage ou tétanos ○ Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) ○ Maladies d'origine alimentaire ○ Infection par le virus du Nil occidental • Troubles cutanés, respiratoires ou métaboliques • Choc anaphylactique	• Ventilation adéquate des lieux de travail • Signalisation visant à accroître la vigilance des travailleuses et des travailleurs (ex. : panneaux d'avertissement sur les tâches à effectuer) • Respect des règles de biosécurité et de salubrité (ex. : lavage des mains et assainissement des outils et de l'équipement) • Application d'un répulsif pour éloigner les insectes vecteurs • Implantation de méthodes de travail sécuritaires • Entretien et nettoyage des lieux de travail • Présence d'auto-injecteurs d'épinéphrine • Respect des procédures de sécurité indiquées par le responsable des animaux • Établissement d'une procédure pour le déplacement des animaux • Formation adaptée sur le travail à proximité des animaux (félins, éléphants, chevaux, chiens, etc.) • Accessibilité de l'équipement de sécurité de base pour le travail avec les animaux (filets, boyaux d'eau, etc.) • Respect des recommandations de la fiche <i>Règles de sécurité pour l'industrie du cinéma et de la vidéo du Québec : travail avec les animaux</i> (DC 400136415.pdf)

			• Port d'un équipement de protection individuelle approprié à la tâche (gants, vêtements de travail, etc.)
4 - Risques ergonomiques ou dangers d'ordre ergonomique			
	• Facteurs physiques : ○ Répétitions de mouvements ○ Postures contraignantes, inconfortables ou statiques (non neutres) ○ Efforts excessifs ○ Pressions mécaniques ○ Préhension vigoureuse ○ Manutention et transport de charges (transpalette, chariot élévateur, diable, etc.) ○ Poussée et traction de charges ○ Mauvais éclairage (faible lumière, obscurité, éblouissement) ○ Travail debout • Facteurs organisationnels : ○ Heures supplémentaires et longues périodes de travail ○ Contraintes de temps et travail en urgence ○ Surveillance du rendement	• Troubles musculo-squelettiques (TMS) • pouvant atteindre les parties du corps suivantes : ○ Muscles ○ Os ○ Tendons ○ Ligaments ○ Articulations ○ Nerfs ○ Vaisseaux sanguins ○ Autres tissus mous • Exemples : ○ Syndrome du canal carpien ○ Tendinite, ténosynovite ○ Syndrome de la tension cervicale ○ Entorse lombaire, hernie discale ○ Maladie de Raynaud ○ Douleurs chroniques	• Organisation du travail de manière à éliminer les manutentions • Conception de postes de travail et d'outils ergonomiques • Remplacement de l'équipement non ergonomique • Utilisation d'un équipement d'aide à la manutention adapté à la tâche (chariot de manipulation, boîte à roulettes, diable, etc.) • Signalisation permettant d'accroître la vigilance des travailleuses et des travailleurs (ex. : affiche portant sur la façon de soulever une caisse) • Rotation des tâches • Utilisation d'un équipement en bon état • Intégration de l'éclairage et éclairage des lieux de travail • Formation sur les bonnes méthodes de travail, y compris la manutention des charges • Programme d'activité physique au travail (étirements, variation de postures, pauses santé, etc.) • Port d'un équipement de protection individuelle approprié à la tâche (gants, bottes de sécurité, etc.)

5 - Risques psychosociaux ou dangers d'ordre psychosocial

• Différents facteurs qui peuvent être liés à la nature ou à l'organisation du travail et des facteurs sociaux tels que les suivants : ○ Surcharge de travail ○ Environnement physique et social malsain ○ Formation insuffisante ou inadéquate ○ Mauvais entretien de l'équipement et des lieux ○ Horaire de travail irrégulier (tôt le matin, de nuit, etc.) ○ Fatigue ou périodes de repos insuffisantes ○ Relations conflictuelles entre collègues, avec la direction, la clientèle, les fournisseurs ou d'autres acteurs ○ Discrimination ou incivilité ○ Harcèlement psychologique ou sexuel ○ Supervision autoritaire ○ Absence de communication ○ Délais déraisonnables pour l'accomplissement des tâches ○ Manque de participation dans la conception des tâches ○ Faible soutien social ○ Perception d'un stress lié au travail élevé	• Troubles psychologiques : anxiété, stress chronique, insomnie, problèmes de concentration, épuisement professionnel, faible estime de soi • Troubles physiques divers : troubles digestifs, cutanés, articulaires, musculaires, vasculaires ou métaboliques, fatigue extrême • Troubles comportementaux : agressivité, abus d'alcool ou de drogue, troubles alimentaires, problèmes de relations interpersonnelles, isolement	• Pratiques de gestion justes et équitables • Politique contre le harcèlement et la violence au travail • Gestion des conflits • Définition des rôles et des responsabilités de chacun et chacune • Planification et organisation du travail • Analyse des postes et des tâches • Procédures de travail sécuritaires • Formation des travailleuses et des travailleurs • Rencontres individuelles et d'équipe • Évaluation du personnel • Planification de l'accueil du nouveau personnel • Programme d'aide aux employés (PAE) • Prise de pauses régulières • Encouragement de la communication entre les travailleuses et travailleurs et les personnes en autorité
--	---	--

6 - Risques liés à la sécurité ou dangers pour la sécurité

6.1	Phénomènes mécaniques généraux		
	• Utilisation d'outils coupants ou tranchants • Possibilité d'entrer en contact avec un élément de forme dangereuse (outil à main [ex. : meuleuse], élément scénique fixe ou mobile, élément tranchant ou pointu, etc.) • Travail à proximité d'animaux (tournage, cirque, etc.)	• Fracture, entorse ou foulure • Coupure ou lacération • Amputation • Perforation ou piquûre • Égratignure, ecchymose ou plaie ouverte • Irritation • Brûlure par friction • Blessures multiples • Écrasement ou morsure • Décès	• Prévention intrinsèque : conception sûre de la machine (protecteur, dispositif de protection, dispositifs destinés à isoler, à couper, à arrêter et à libérer les énergies dangereuses) • Avertissements et signalisation : voyant clignotant, alarme sonore, affiche, corde de sécurité avec fanions • Information et formation sur les méthodes de travail sécuritaires • Utilisation d'outils de maintien à distance • Procédure de cadenassage • Respect des procédures de sécurité indiquées par le responsable des animaux • Établissement d'une procédure pour le déplacement des animaux • Formation adaptée sur le travail à proximité des animaux (félins, éléphants, chevaux, chiens, etc.) • Accessibilité de l'équipement de sécurité de base pour le travail avec les animaux (filets, boyaux d'eau, etc.) • Respect des recommandations de la fiche Règles de sécurité pour l'industrie du cinéma et de la vidéo du Québec : travail avec les animaux (DC 400136415.pdf) • Port de gants, de lunettes de protection et de chaussures de sécurité
6.2	Risques liés aux pièces, outils ou véhicules en mouvement		
	• Différents outils portatifs permettant de réparer les costumes ou les décors (perceuses, meules, etc.)	• Fracture, entorse ou foulure • Égratignure, ecchymose ou plaie ouverte	• Prévention intrinsèque : conception sûre de la machine (protecteurs [mobiles, fixes, équipés d'un dispositif de verrouillage ou d'interverrouillage], dispositif

- | | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Véhicules servant aux déplacements (ex. : pendant les tournées) • Équipement en mouvement (plateforme, chariots, décor, etc.) • Éléments scéniques mobiles • Lors des déplacements de véhicules ou d'appareils, possibilité qu'un piéton ou de l'équipement entre en contact avec : <ul style="list-style-type: none"> ○ un chariot élévateur ○ un appareil de levage (plateforme élévatrice, monte-charge, etc.) ○ un appareil de manutention (transpalette, chariots) ○ une piétonne ou un piéton | <ul style="list-style-type: none"> • Perforation ou piquûre • Irritation • Brûlure par friction • Blessures multiples • Coupure ou lacération • Amputation • Décès | <p>de protection, dispositifs destinés à isoler, à couper, à arrêter et à libérer les énergies dangereuses)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avertissements et signalisation : voyant clignotant, alarme sonore, affiche, corde de sécurité avec fanions • Délimitation et traçage des zones de circulation • Procédure de travail sécuritaire selon l'équipement utilisé • Information et formation sur l'utilisation de l'équipement mobile, les risques résiduels ainsi que les moyens de les réduire et d'y parer • Procédure de cadenassage • Obtention de la formation nécessaire ou du permis de conduire approprié à la classe du véhicule à conduire • Port d'un équipement de protection individuelle approprié à la tâche |
|---|---|---|

6.3	Chutes (travailleuses ou travailleurs et objets)		
• Travail en hauteur, notamment pour l'éclairage, le gréage, la vidéo et le son (travaux en appui sur cordes, nacelles, etc.) • Travail à proximité du vide (échafaudage, structure, ouverture dans le plancher, plateforme élévatrice, échelle et escabeau, etc.) • Travail sur une voie de circulation, un sol ou un plancher glissant, inégal, encombré, etc. (montage et démontage de scène, etc.) • Exposition à une chute d'objets	• Fracture • Fracture multiple • Traumatisme crânien • Lombalgie • Entorse • Paralysie • Hypothermie • Décès	• Exécution du travail à partir du sol ou d'une autre surface où il n'y a aucun risque de chute • Accomplissement de la tâche au moyen d'un appareil de levage approprié • Installation d'un garde-corps ou d'un système de limitation des déplacements • Fiche portant sur les risques de chutes • Installation d'une ligne d'avertissement • Traçage d'une voie de circulation • Information et formation sur les méthodes de travail sécuritaires	

- Travail à proximité de l'eau

- Entretien périodique et nettoyage des lieux de travail
- Choix du type d'équipement en fonction du besoin, du travail à accomplir et de l'environnement
- Procédure de travail visant l'ordre et la propreté
- Formation sur les risques de chutes et de glissades
- Port d'un équipement de protection individuelle approprié à la tâche (harnais de sécurité relié à un système d'ancrage par une liaison antichute, bottes, casque, gants, etc.)
- Respect des recommandations de la http://www.cnesst.gouv.qc.ca/Publications/400/Documents/DC_400_1364_26.pdf (*Travail près de l'eau ou sur l'eau* DC 400136424.pdf)

6.4 Espaces clos

Sans objet. Au besoin, respecter les règles de l'art dans ce type de travail.

6.5 Incendie ou explosion

- | | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Travail à chaud (soudage) • Machines à effets spéciaux (matériel pyrotechnique, lasers, flammes, dispositifs actionnés par des munitions, etc.) • Installations électriques • Batteries d'accumulateurs (chariot élévateur) • Entreposage de produits inflammables | <ul style="list-style-type: none"> • Intoxication • Brûlures sévères • Amputation • Décès | <ul style="list-style-type: none"> • Élimination des causes de déclenchement d'un incendie • Remplacement des produits, des procédés ou des machines à haut potentiel d'incendie et d'explosion • Ventilation adéquate des lieux de travail • Réduction des interactions des travailleuses et des travailleurs avec les procédés risqués • Obtention de la formation et de la certification requises pour les différents travaux (ex. : permis de travail à chaud) • Élaboration et mise en application des procédures de travail sécuritaires réduisant la possibilité d'incendie et d'explosion |
|--|---|---|

			• Disponibilité des fiches signalétiques et des étiquettes des produits utilisés • Disponibilité d'un équipement d'urgence (extincteurs de classe appropriée) • Formation des travailleuses et des travailleurs sur les dangers associés au travail à chaud, le SIMDUT et le plan des mesures d'urgence en cas d'incendie ou d'explosion • Pratiques d'évacuation et de sauvetage • Port et entretien d'un équipement de protection individuelle approprié à la tâche
6.6	Violence		
	• Agression physique (de la part de personnes de l'assistance)	• Troubles physiques (blessures diverses, fracture, commotion, etc.) • Troubles psychologiques : ○ Stress post-traumatique ○ Insomnie	• Politique contre la violence au travail • Formation des travailleuses et des travailleurs sur la politique contre la violence au travail • Affiche indiquant la tolérance zéro en ce qui concerne la violence envers les travailleuses et les travailleurs • Affiche portant sur les procédures à suivre pour la clientèle

Le tableau 2 détermine l'importance des sources de risques des tâches effectuées par les techniciennes ou les techniciens de scène. Les niveaux de risques sont notés en fonction de l'importance (fréquence, durée, intensité) la plus élevée probable selon les sous-opérations présentées dans l'analyse de la profession.

Catégories de sources de risques

1. Risques chimiques ou dangers d'ordre chimique
2. Risques physiques ou dangers d'ordre physique
3. Risques biologiques ou dangers d'ordre biologique
4. Risques ergonomiques ou dangers d'ordre ergonomique
5. Risques psychosociaux ou dangers d'ordre psychosocial
6. Risques liés à la sécurité ou dangers pour la sécurité

Légende

- o : Le risque est nul.
 + : Le risque est faible.
 ++ : Le risque est modéré.
 +++ : Le risque est élevé.

Tableau 2 Importance des sources de risques liées aux tâches et aux opérations de la profession de technicienne ou de technicien de scène

N°	Tâches et opérations	Importance des sources de risques					
		1	2	3	4	5	6
1	Préparer de l'équipement de production						
1.1	Effectuer l'inventaire périodique du matériel en entrepôt	0	0	0	+	+	+
1.2	Réunir l'équipement pour l'envoi et le tester	0	+	0	++	++	+
1.3	Effectuer le préassemblage de l'équipement, s'il y a lieu	0	+	0	+	++	++
1.4	Transporter l'équipement vers : • le site • la salle de spectacle • l'entrepôt	0	0	0	++	++	0
1.5	Effectuer le décompte de l'équipement à son retour	0	0	0	+	+	0
1.6	Effectuer l'entretien et des réparations mineures des structures et des éléments scéniques	0	+	0	++	++	+
1.7	Effectuer l'entretien et des réparations mineures des systèmes d'éclairage et des machines à effets spéciaux	+	+	0	++	+	+

N°	Tâches et opérations	Importance des sources de risques					
		1	2	3	4	5	6
1.8	Effectuer l'entretien et des réparations mineures des systèmes de sonorisation	0	+	0	++	+	+
1.9	Effectuer l'entretien et des réparations mineures des systèmes vidéo	0	+	0	++	+	++
1.10	Effectuer l'entretien et des réparations mineures des systèmes d'accrochage	0	+	0	++	++	+
2	Participer à la préparation du site						
2.1	Interpréter le plan du site	0	0	0	0	0	++
2.2	Participer à l'installation de l'alimentation électrique primaire	0	++	0	+	+	++
2.3	Préparer les travaux sur le site	0	+	+	+	+	+++
2.4	Participer au montage du chapiteau	0	+	+	++	+++	++
2.5	Participer à l'installation de la scène ou des scènes	0	++	0	++	+++	+
2.6	Participer à l'installation des structures : • échafaudages • gradins	0	++	+	++	+++	+
2.7	Participer à l'installation des tentes, des cabanes et des roulottes	0	+	+	+	++	+
2.8	Participer à l'installation des périphériques	0	+	0	+	++	+
2.9	Participer à l'installation de l'alimentation en eau	0	0	+	+	+	+
2.10	Participer à l'installation de clôtures et de barricades	0	+	+	+	+	0
2.11	Participer à l'installation du pavoisement sur le site	0	+	+	+	+	0
2.12	Effectuer le marquage au sol	0	+	0	++	++	0
3	Participer à l'installation de systèmes d'accrochage						
3.1	Interpréter le plan de gréage	0	0	0	0	0	++
3.2	Préparer les points d'accrochage (prévus pour le plafond et la structure)	0	0	0	+	+	++
3.3	Installer l'équipement de levage	0	+	0	+	++	+
3.4	Assembler la structure de pont (ou charge)	0	0	0	+	+++	+
3.5	Installer l'alimentation électrique secondaire	0	+++	0	+	+++	0
3.6	Accrocher la structure de pont à l'équipement de levage	0	+	0	+	++	0
3.7	Lever et descendre la structure de pont (charge)	0	0	0	++	++	0

N°	Tâches et opérations	Importance des sources de risques					
		1	2	3	4	5	6
3.8	Lever et descendre : - le système de porteuses - les grilles motorisées - autres éléments : structure de pont, tuyaux et perches	0	+	0	++	++	0
3.9	Effectuer le marquage au sol	0	+	0	++	++	0
4	Installer l'éclairage						
4.1	Interpréter les plans d'éclairage	0	0	0	0	0	++
4.2	Installer l'alimentation électrique secondaire	0	+++	0	+	+++	0
4.3	Installer l'équipement d'éclairage	0	+	0	++	+	0
4.4	Raccorder le câblage d'éclairage	0	+++	0	+	+++	0
4.5	Participer à l'installation de la régie d'éclairage	0	+	0	++	+	0
4.6	Effectuer l'adressage de projecteurs : - intelligents - motorisés	0	+	0	+	++	0
4.7	Vérifier le fonctionnement de l'éclairage	0	+	0	0	0	0
4.8	Installer les filtres et les gélamines	0	0	0	0	+	+
4.9	Lever les systèmes d'accrochage	0	+	0	++	++	0
4.10	Effectuer les réglages des appareils d'éclairage	0	+	0	+	++	0
4.11	Protéger le câblage	0	+	0	++	+	0
4.12	Effectuer le marquage au sol	0	+	0	++	++	0
5	Installer les systèmes de sonorisation						
5.1	Interpréter les plans de sonorisation	0	0	0	0	0	++
5.2	Installer l'alimentation électrique secondaire	0	+++	0	+	+++	0
5.3	Installer l'équipement de sonorisation	0	+	0	+	++	+
5.4	Raccorder le câblage des systèmes de sonorisation	0	+++	0	+	+++	0
5.5	Participer à l'installation des régies son	0	+	0	+	+	0
5.6	Installer le système de traduction simultanée	0	0	0	+	0	+
5.7	Effectuer les interconnexions	0	0	0	+	0	0
5.8	Effectuer la mise en place finale de l'équipement	0	+	0	+	+	0
5.9	Participer à la vérification des lignes audio	0	+	0	0	+	0
5.10	Participer aux tests de son	0	++	0	+	+	0

N°	Tâches et opérations	Importance des sources de risques					
		1	2	3	4	5	6
5.11	Protéger le câblage	0	+	0	++	+	0
5.12	Effectuer le marquage au sol	0	+	0	++	++	0
6	Installer les systèmes vidéo						
6.1	Interpréter le plan vidéo	0	0	0	0	0	++
6.2	Installer l'alimentation électrique secondaire	0	++	0	+	+	0
6.3	Installer et accrocher l'équipement vidéo	0	+	0	++	++	0
6.4	Raccorder le câblage vidéo	0	++	0	+	++	0
6.5	Participer à l'installation de la régie vidéo	0	+	0	+	+	0
6.6	Participer à la vérification des appareils vidéo	0	0	0	0	0	0
6.7	Participer aux réglages de l'équipement vidéo	0	0	0	0	0	0
6.8	Protéger le câblage	0	+	0	++	+	0
6.9	Effectuer le marquage au sol	0	+	0	++	++	0
7	Effectuer des aménagements scéniques						
7.1	Interpréter les plans	0	0	0	0	0	++
7.2	Préparer la surface de jeu	0	0	0	++	+	0
7.3	Installer ou accrocher le décor	0	+	0	++	++	0
7.4	Installer ou accrocher l'habillage	0	+	0	+	+	0
7.5	Préparer les loges	0	+	0	+	+	0
7.6	Préparer les coulisses	0	+	0	+	+	0
7.7	Préparer les changements de décor	0	+	0	+	+	0
7.8	Effectuer la configuration de la salle	0	+	0	+	+	0
7.9	Effectuer le marquage au sol	0	+	0	++	++	0
8	Installer des machines à effets spéciaux						
8.1	Interpréter les plans	0	0	0	0	0	++
8.2	Installer l'alimentation électrique secondaire	0	++	0	+	+	0
8.3	Sécuriser les lieux	0	0	0	+	+	0
8.4	Installer ou accrocher l'équipement d'effets spéciaux	0	+	0	++	++	0
8.5	Charger les appareils	+++	+	0	+	++	0
8.6	Participer à l'installation de la régie d'effets spéciaux	0	+	0	++	+	0
8.7	Protéger le câblage	0	+	0	++	+	0
8.8	Effectuer l'inspection finale	0	+	0	+	+	0
8.9	Effectuer le marquage au sol	0	+	0	++	++	0
9	Contribuer à la présentation d'une production artistique ou événementielle						
9.1	Participer aux répétitions de la production	0	0	0	0	0	+
9.2	Effectuer la conduite et la manipulation de l'équipement d'éclairage	0	+	0	+	+	+

N°	Tâches et opérations	Importance des sources de risques					
		1	2	3	4	5	6
9.3	Effectuer la conduite et la manipulation de l'équipement de sonorisation	0	+	0	+	+	+
9.4	Effectuer la conduite et la manipulation de l'équipement vidéo	0	+	0	+	+	+
9.5	Effectuer la manipulation des éléments scéniques et des accessoires	0	+	0	++	+	0
9.6	Participer à la réalisation des effets spéciaux	+	+	0	0	+	0
9.7	Participer à des changements de costumes	0	0	0	+	0	+
9.8	Dépanner des personnes	0	+	0	+	+	+
10	Gérer sa carrière						
10.1	Établir un réseau de contacts	0	0	0	+	0	+
10.2	Négocier un contrat	0	0	0	0	0	+
10.3	Effectuer des suivis administratifs	0	0	0	+	0	0
10.4	Se perfectionner	0	0	0	0	0	0

Références bibliographiques

ACTSAFE. *Actsafes*, [En ligne], 2011. [<http://www.actsafe.ca/resources/library/general/>] (Consulté le 15 août 2017).

CHAPOUTIER, A., Y. GANEM, et collab. « Prévention dans les arts du spectacle », *Hygiène et sécurité du travail : cahiers de notes documentaires*, Paris, Institut national de recherche et de sécurité, n° 215, 2^e trimestre 2009, p. 35-46. [Point de repère / INRS PR 39]. Également disponible en ligne : <http://www.hst.fr/dms/hst/data/articles/ND/TI-PR-39/pr39.pdf> (Consulté le 15 août 2017).

CMB SANTÉ. *Des fiches pour mieux évaluer les risques professionnels des techniciens du spectacle*, Paris, CMB Santé, [En ligne], 2010. [http://www.cmbssante.fr/upload/ressources/06espace_pratique/062prevention_pratique/dossierfichesrisques_v1_20121123.pdf] (Consulté le 15 août 2017).

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU QUÉBEC et COMITÉ TECHNIQUE DE LA TABLE DE CONCERTATION PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DU CINÉMA ET DE LA VIDÉO. *Règles de sécurité pour l'industrie du cinéma et de la vidéo du Québec*, 2^e éd., Montréal, La Commission, 2008, 29 fiches dans 1 cartable. [DC : 4001364]. Également disponible en ligne : http://www.csst.qc.ca/prevention/secteur/cinema/Pages/index_fiches.aspx (Consulté le 15 août 2017).

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU QUÉBEC et TABLE DE CONCERTATION PARITAIRE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU DOMAINE DES ARTS DE LA SCÈNE. *Quand la prévention entre en scène, chacun a son rôle à jouer! Guide de prévention : arts de la scène*, Montréal, La Commission, 2009, 1 volume et 36 feuillets mobiles dans un cartable. [DC : 2001035G, 2001035S1, 2001035S2 et 2001035S3].

GANEM, Y., C. LARCHER, et collab. « Arts du spectacle et risques professionnels », *Documents pour le médecin du travail*, Paris, Institut national de recherche et de sécurité, n° 120, 4^e trimestre 2009, p. 421-436. Également disponible en ligne : <http://www.inrs.fr/accueil/dms/inrs/CataloguePapier/DMT/TITC130/tc130.pdf> (Consulté le 15 août 2017).

LEDOUX, É., E. CLOUTIER, et collab. *Les risques du métier dans le domaine des arts de la scène : une étude exploratoire*, Montréal, Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, 2008, vii-82 p. [Études et recherches : accidents / IRSST R555]. Également disponible en ligne : <http://www.irsst.qc.ca/files/documents/PublRSST/R555.pdf> (Consulté le 15 août 2017).

ONTARIO. MINISTÈRE DU TRAVAIL. *Lignes directrices sur la sécurité dans l'industrie du cinéma et de la télévision de l'Ontario : directives concernant la santé et la sécurité*, 5^e éd., Ontario, Le Ministère, 2009, xiv-190 p. Également disponible en ligne : [<http://www.irsst.qc.ca/media/documents/pubirsst/r-555.pdf?i=0&redirected=1>] (Consulté le 15 août 2017).

education.gouv.qc.ca

**Éducation
et Enseignement
supérieur**

Québec 